

# RAPPORT CLIMATIQUE 2024

---

Conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière liée aux changements climatiques (GTIFCC).

# Table des matières

---

1. À propos de ce rapport .....	3
Énoncés prospectifs .....	3
2. Stratégie climatique .....	4
3. Gouvernance .....	5
3.1. Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat.....	5
3.2. Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.....	6
4 Évaluation de notre résilience climatique .....	8
4.1. Horizons temporels et scénarios climatiques.....	8
4.2. Sommaire des risques et opportunités climatiques potentiels .....	9
4.3. Résilience climatique .....	11
5. Gestion des risques.....	16
5.1. Identification et évaluation des risques – processus spécifiques.....	16
5.2. Identification et évaluation des risques – processus intégrés .....	16
5.3. Évaluation des risques climatiques et notre programme de GRE (Gestion des risques d'entreprise).....	17
6. Mesures et cibles.....	18
6.1. Rehaussement de notre cible de réduction des émissions de portée 1 et 2.....	18
6.2. Fixation d'une cible de réduction des émissions de GES fondée sur la science .....	19
6.3. Progrès réalisés vers notre cible de réduction des émissions de portée 1 et 2 .....	20
6.4. Progrès réalisés vers notre cible de réduction des émissions de portée 1 et 2 .....	22
Annexe A : Renseignements supplémentaires sur les scénarios climatiques et l'évaluation.....	23
A.1 Cadre d'évaluation des risques .....	23
A.2 Scénarios climatiques utilisés.....	23
A.3 Exemple de l'utilisation des scénarios climatiques dans notre analyse .....	26
Annexe B : Émissions de GES et approche de comptabilisation .....	27
B.1 Émissions de GES.....	27
B.2 Approche de comptabilisation des GES de GFL.....	28
Annexe C – Concordance du rapport avec les recommandations du GTIFCC (TCFD).....	30
Notes de fin.....	31

# 1. À propos de ce rapport

---

Le présent rapport constitue une mise à jour des renseignements fournis dans notre Rapport climatique 2023 (publié en 2024), lequel a été préparé conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière liée aux changements climatiques (GTIFCC). Il présente également une mise à jour de notre cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris nos progrès et les résultats d'un examen indépendant réalisé par une tierce partie afin de confirmer que notre cible est alignée sur une trajectoire de 1,5 °C.

Notre gouvernance climatique, nos processus et systèmes de gestion des risques ainsi que notre Plan d'action pour le développement durable demeurent des éléments fondamentaux de la mise en œuvre de notre stratégie d'affaires. Grâce aux analyses de scénarios climatiques que nous avons effectuées et documentées dans ce rapport, nous avons confirmé que ceux-ci nous aident également à aborder et à atténuer les risques climatiques pour notre entreprise. Nous reconnaissons que le renforcement et le maintien de la résilience climatique au sein de nos activités constituent un effort continu et évolutif. C'est pourquoi nous continuerons de mettre à jour nos analyses de scénarios climatiques au besoin et de faire preuve de transparence quant à nos efforts par le biais d'une divulgation continue et de mises à jour périodiques de ce rapport distinct.

Sauf indication contraire, les données et les mesures portent sur la période de rapport de GFL Environmental Inc. et des entités sous son contrôle opérationnel (désignées dans ce rapport par « GFL », la « Société », « nous », « notre » et « nos ») entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Toutes les informations financières présentées dans ce rapport, conformément aux rapports financiers de GFL, sont exprimées en dollars canadiens.

**Événements postérieurs et incidences sur ce rapport** – Les modifications apportées à nos divulgations pour exclure les renseignements concernant nos activités de services environnementaux, vendues en date du 3 mars 2025, seront reflétées à compter de notre rapport pour l'année civile 2025. Les incidences de la vente de nos activités de services environnementaux sur notre gouvernance – principalement le retrait des cadres et de la haute direction des services environnementaux des comités concernés – ont été intégrées à notre réponse afin de refléter la structure de gouvernance actuelle de GFL.

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport contient certains « énoncés prospectifs » et certaines « informations prospectives » (collectivement, les « informations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables des États-Unis et du Canada, respectivement. Celles-ci comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant nos objectifs en matière de durabilité, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation d'énergies renouvelables, la valorisation du biogaz, la gestion des lixiviats et le recyclage.

Les déclarations contenant des informations prospectives ne constituent pas des faits historiques ni des garanties de rendement futur, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements ou des circonstances futurs. Les informations prospectives sont fondées sur nos opinions, nos estimations et nos hypothèses que nous avons jugées appropriées et raisonnables à la date à laquelle ces informations sont présentées, et elles sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes, à des hypothèses et à d'autres facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces informations prospectives. Parmi les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent, éventuellement de façon importante, de ceux indiqués par les informations prospectives, citons notamment : les marchés des produits d'énergie renouvelable ; nos activités, y compris la croissance interne de nos activités de recyclage ; notre capacité à investir dans des projets de gaz d'enfouissement ; notre capacité à investir dans des véhicules à carburant de remplacement ; ainsi que les autres facteurs décrits dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de GFL pour l'exercice 2024 déposée sur le formulaire 40-F et dans les autres documents périodiques déposés par GFL auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et des commissions des valeurs mobilières ou des autorités réglementaires similaires au Canada.

Rien ne garantit que les opinions, estimations et hypothèses sous-jacentes s'avéreront exactes. Bien que nous ayons tenté de cerner les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les informations prospectives, d'autres facteurs que nous ne connaissons pas actuellement ou que nous jugeons actuellement non importants pourraient également faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans ces informations prospectives.

Les informations prospectives contenues dans le présent rapport représentent nos attentes à la date du présent rapport (ou à la date à laquelle elles sont autrement déclarées) et sont sujettes à changement après cette date. Toutefois, nous déclinons toute intention, obligation ou engagement de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

# 2. Stratégie climatique

---

Chez GFL, notre vision est d'être « Vert pour la vie ». Cette vision est au cœur de notre stratégie d'affaires et demeure centrale aux services que nous offrons à nos clients. Nous concrétisons cette vision en proposant des solutions environnementales accessibles, rentables et durables à nos clients ainsi qu'aux collectivités que nous desservons. Cela comprend les solutions environnementales qui aident nos clients à atteindre leurs propres objectifs en matière de développement durable.

Notre Plan d'action pour le développement durable appuie notre vision et mise sur le rôle unique et essentiel que joue notre industrie pour aider nos clients à réduire leur empreinte carbone et à accroître leur résilience climatique. Il s'agit également d'un volet important de notre stratégie climatique, laquelle s'articule autour des points suivants :

- Offrir des solutions durables à nos clients afin de leur permettre d'éviter de générer des émissions de GES au sein de leur propre empreinte environnementale. Ces solutions comprennent la valorisation des ressources grâce à nos services de récupération et de recyclage des matières, ainsi que la valorisation énergétique du gaz d'enfouissement comme source d'énergie renouvelable.
- Réduire les émissions directes de GES de nos activités, principalement par l'augmentation du captage des gaz dans nos lieux d'enfouissement, l'utilisation de véhicules à carburant de remplacement dans notre flotte et l'utilisation d'électricité renouvelable dans nos propres installations.
- Accroître les innovations en matière de durabilité issues de notre entreprise en continuant d'investir dans nos employés ainsi que dans notre culture entrepreneuriale et innovante.

Nous sommes convaincus que nos employés jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de notre stratégie climatique. Dans le cadre de notre Programme d'innovation environnementale (PIE)<sup>1</sup> primé, l'atelier annuel d'innovation « Greenlight » de GFL mobilise nos employés et leur permet de transformer leurs idées en solutions concrètes. Nous croyons que ces solutions renforceront notre capacité à répondre aux besoins évolutifs de nos clients en matière de solutions durables, accessibles et rentables. Nous appelons ces solutions nos Initiatives de valeur durable (IVD) de prochaine génération et d'incubation. Il s'agit d'initiatives sur lesquelles nous nous concentrons à court terme afin de disposer de solutions pouvant être déployées à grande échelle à moyen et à long terme. Nos IVD de prochaine génération et d'incubation liées au climat comprennent :

- L'implantation d'améliorations technologiques dans nos centres de tri (centres de récupérations des matières recyclables - MRF) afin d'augmenter les taux de récupération et la diversité des matières pouvant être récupérées.
- L'accroissement des solutions de recyclage des matières organiques offertes à nos clients.
- La réalisation de projets pilotes de durabilité avec nos clients afin de collecter des données permettant de mieux comprendre leurs émissions de portée 3 et les services offerts par GFL pour aider à les réduire.
- La gestion des émissions fugitives et des ressources énergétiques dans nos lieux d'enfouissement, incluant l'essai et l'utilisation de systèmes de surveillance des émissions de surface de nouvelle génération (p. ex. satellites, aéronefs, drones et capteurs fixes) et de systèmes de gestion des données.
- Le pilotage et l'utilisation de véhicules à zéro émission.

Notre stratégie climatique comprend notre Plan d'action pour le développement durable, notre gouvernance liée au climat ainsi que nos processus et systèmes de gestion des risques. La mise en œuvre de cette stratégie est un élément clé de notre stratégie d'affaires globale et nous aide également à aborder et à atténuer les risques climatiques pour notre entreprise, la rendant ainsi plus résiliente face aux impacts potentiels des changements climatiques.

# 3. Gouvernance

Dans le cadre de notre stratégie climatique, nous avons mis en œuvre une structure de gouvernance à plusieurs niveaux (**Figure 1**) qui intègre les contributions et les interventions de toutes les composantes de GFL, notamment nos gestionnaires de première ligne et des opérations, nos employés (par leur participation à notre Programme d'innovation environnementale), nos gestionnaires d'affaires, la haute direction ainsi que le conseil d'administration de GFL. Nous sommes d'avis que cette approche descendante et ascendante assure la surveillance et l'encadrement appropriés pour la mise en œuvre de notre stratégie climatique et nous aide à atteindre les objectifs, les cibles et les engagements liés au climat énoncés dans notre Plan d'action pour le développement durable.

## 3.1. Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat

### 3.1.1. Le conseil d'administration

Notre conseil d'administration (le « Conseil ») est responsable de la surveillance et de l'orientation de notre vision stratégique. Dans le cadre de cette surveillance, le Conseil est responsable de suivre l'identification et la gestion des risques importants pour nos activités ainsi que des occasions poursuivies par l'entreprise, y compris les risques et les opportunités liés au climat.

Le Conseil se réunit sur une base trimestrielle, et des réunions supplémentaires sont convoquées au besoin pour traiter de questions spécifiques à mesure qu'elles surviennent. Le Conseil examine notre stratégie, nos budgets et nos plans d'affaires. La surveillance par le Conseil des enjeux liés au climat comprend les dépenses en capital majeures pour les acquisitions et les investissements dans les infrastructures qui nous aideront à atteindre les objectifs, les cibles et les engagements liés au climat de notre Plan d'action pour le développement durable et à mettre en œuvre notre stratégie d'affaires.

Voici des exemples de tels investissements : le remplacement de nos véhicules de collecte de matières résiduelles solides au diesel par des véhicules au gaz naturel comprimé (GNC) ou d'autres véhicules à carburant de remplacement, l'aménagement d'installations d'énergie renouvelable dans nos lieux d'enfouissement, le développement de nouveaux centres de tri (centres de récupération des matières recyclables), des investissements dans de nouvelles technologies au sein de nos centres de tri existants pour augmenter nos taux de récupération, ainsi que des investissements dans des installations de traitement des matières organiques offrant des solutions de rechange à l'élimination traditionnelle en lieu d'enfouissement. En 2024, le Conseil s'est réuni sept fois.

### 3.1.2. Comité d'audit

Le comité d'audit assure la surveillance de la gestion des risques financiers de GFL, y compris les risques financiers liés aux changements climatiques. Cela comprend la surveillance du processus de gestion des risques d'entreprise (GRE) de GFL afin d'identifier et de gérer les principaux risques et opportunités d'affaires qui pourraient avoir des incidences financières ou sociales importantes sur nos activités, y compris ceux liés au climat.

Les membres du comité d'audit de GFL apportent une vaste gamme d'expériences en finance et en gestion des risques, ayant occupé des postes de haute direction au sein d'entreprises nationales et internationales, telles que de grandes institutions financières, des chaînes de vente au détail majeures et des entreprises technologiques.

Le comité de direction de la gestion des risques (CDGR) de GFL supervise la mise en œuvre et la gestion de notre processus de gestion des risques d'entreprise et relève du comité d'audit.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre, et plus fréquemment au besoin. En 2024, le comité d'audit s'est réuni cinq fois.

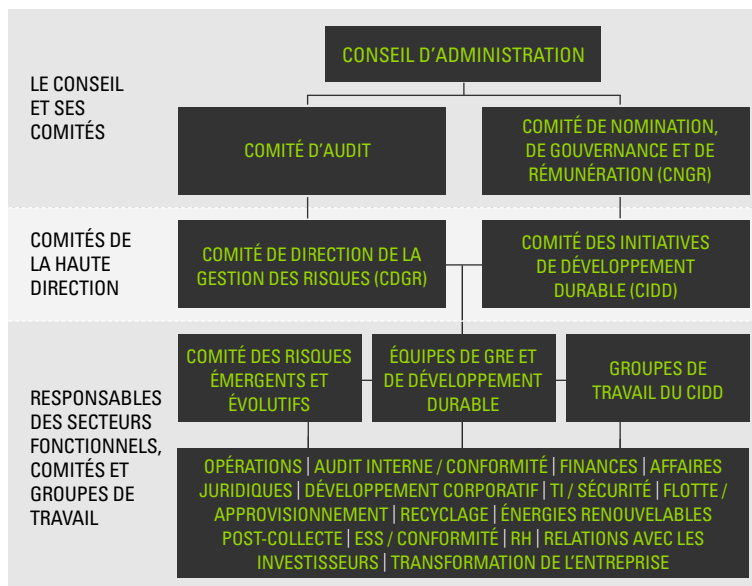


Figure 1 : Structure de gouvernance de GFL

### 3.1.3. Comité de nomination, de gouvernance et de rémunération

Le comité de nomination, de gouvernance et de rémunération (CNGR) est responsable de superviser la mise en œuvre de notre Plan d'action pour le développement durable ainsi que nos progrès vers l'atteinte des objectifs, des cibles et des engagements inclus dans notre Plan, selon les échéanciers établis. Notre comité des initiatives de développement durable (CIDD) formule des recommandations au CNGR concernant les indicateurs clés de performance (ICP) liés au développement durable afin d'assurer la responsabilisation quant à l'atteinte des objectifs et des engagements de notre Plan d'action.

Dans le cadre de son examen annuel de la rémunération incitative à court terme devant être accordée à nos cinq membres les plus hauts placés de la haute direction, le CNGR évalue le rendement de ces dirigeants par rapport à l'atteinte de certains objectifs, cibles et engagements qui font partie de notre Plan d'action pour le développement durable. En 2024, le CNGR s'est réuni sept fois.

Le CNGR est également responsable de superviser la formation continue du conseil d'administration. À cet égard, GFL a mis en œuvre un programme d'orientation et de formation continue pour les nouveaux administrateurs et ceux en poste. En 2024, la Société a offert plusieurs séances de formation, notamment des présentations sur nos cibles, objectifs et engagements en matière de développement durable.

## 3.2. Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat

Le fondateur et chef de la direction (le « PDG ») de GFL est ultimement responsable de notre approche en matière de développement durable et de la mise en œuvre de notre Plan d'action pour le développement durable dans le cadre de notre stratégie climatique. Le chef de la direction s'acquitte de cette responsabilité de gestion avec le soutien de la haute direction de GFL et de comités sélectionnés. Les membres de la haute direction de GFL principalement impliqués dans la gestion des enjeux liés au développement durable sont : le chef de la direction financière (CDF), le chef des affaires juridiques, le chef de l'exploitation, le vice-président exécutif, Initiatives stratégiques (VPE IS) et le chef des ressources humaines.

Certaines des responsabilités clés dans la gestion des risques et des opportunités liés au climat comprennent : la gestion de l'engagement en matière de politiques publiques ; la direction de l'évaluation des dépendances, des incidences, des risques et des opportunités liés au climat à l'aide de méthodes telles que l'analyse de scénarios ; la mise en œuvre de la stratégie d'affaires et climatique de GFL ; l'identification et la gestion de la réalisation d'acquisitions, de fusions et de dessaisissements ; la gestion de l'intégration des acquisitions réalisées ; la gestion des dépenses en capital et/ou d'exploitation majeures pour assurer leur alignement avec notre stratégie d'affaires et climatique ; la définition des cibles de l'entreprise et la mesure des progrès vers l'atteinte de ces cibles ; ainsi que l'établissement de mesures incitatives pour les employés liées au rendement.

Les comités CDGR et CIDD, dirigés par la direction, réunissent les principaux responsables des secteurs fonctionnels et des affaires pour examiner et conseiller la haute direction, y compris le chef de la direction, sur les principaux risques et opportunités liés au climat. L'équipe du développement durable et l'équipe de gestion des risques d'entreprise (GRE) de GFL dirigent la mobilisation interne et externe afin d'identifier, d'évaluer et de suivre la gestion de nos risques et opportunités liés au climat. Ces deux équipes relèvent respectivement du VPE IS et du CDF.

### Lier le rendement à la rémunération de la haute direction

Dans le cadre de notre engagement envers notre performance en matière de développement durable, 20 % de la rémunération incitative de nos cinq membres de la haute direction visés est arrimée à l'atteinte de paramètres non financiers. Cela comprend la réalisation de certains objectifs, cibles et engagements énoncés dans notre Plan d'action pour le développement durable selon les échéanciers prévus dans le Plan.

Chaque année, le Comité NGC examine les réalisations extrafinancières de GFL au cours de l'exercice financier. Pour l'exercice 2024, cela comprenait des accomplissements liés au climat en soutien à nos objectifs de développement durable, tels que : l'augmentation des volumes de matières recyclées dans nos installations, la mise à jour de nos cibles d'émissions de GES de portée 1 et 2, l'atteinte de notre objectif concernant l'achat de véhicules de collecte de matières résiduelles propulsés au GNC (gaz naturel comprimé), ainsi que l'achat de certificats d'énergie renouvelable afin de compenser 50 % de nos émissions de GES de portée 2. Pour obtenir plus de renseignements sur les réalisations extrafinancières de 2024, veuillez consulter la Circulaire d'information de la direction 2025 de GFL<sup>2</sup>.

### 3.2.1. Comité de direction de la gestion des risques

Le CDGR est responsable de définir et de gérer notre tolérance au risque. Il supervise la mise en œuvre de notre processus de gestion des risques d'entreprise (GRE) afin d'évaluer et d'atténuer les risques et les opportunités d'ordre opérationnel, financier, stratégique, réputationnel, juridique et réglementaire, ou liés au personnel, à la santé et à la sécurité, aux technologies de l'information et au climat. Le CDGR est composé de membres de notre haute direction, dont notre chef de la direction, notre chef de la direction financière (président du comité), notre chef de l'exploitation, notre chef des affaires juridiques et notre vice-président exécutif, Initiatives stratégiques, ainsi que d'autres vice-présidents de la Société, notamment le vice-président, Gestion des risques.

Les réunions du CDGR sont planifiées au besoin. En 2024, le CDGR a fait rapport une fois au comité d'audit sur la mise en œuvre et la gestion de notre processus de gestion des risques d'entreprise.

### 3.2.2. Comité des initiatives de développement durable

Le CIDD de GFL est composé de notre chef de la direction (qui en assure la présidence), de notre chef de la direction financière (CDF), de notre chef de l'exploitation, de notre chef des affaires juridiques, de notre vice-président exécutif, Initiatives stratégiques (VPE IS), de notre chef de la stratégie et responsable des relations avec les investisseurs, de notre chef des ressources humaines ainsi que d'autres vice-présidents de la Société, notamment le premier vice-président, Énergies renouvelables, Responsabilité environnementale et Développement durable.

Le CIDD est responsable de définir nos objectifs et nos stratégies de développement durable afin de veiller à ce que la durabilité demeure intégrée à l'ensemble de nos activités. Le Comité et ses membres définissent également des indicateurs clés de performance (ICP) pour assurer la responsabilisation, au niveau opérationnel, quant à l'atteinte des objectifs, des cibles et des engagements figurant dans notre Plan d'action pour le développement durable.

En 2024, le CIDD s'est réuni deux fois et a présenté des rapports semestriels au CNGR sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs, des cibles et des engagements de notre Plan d'action pour le développement durable.

À titre de sous-comité du CIDD, le sous-comité de la divulgation en matière de développement durable de GFL — composé du CDF, du chef des affaires juridiques et du premier vice-président, Énergies renouvelables, Responsabilité environnementale et Développement durable — est responsable de l'examen et de la surveillance de nos divulgations liées au développement durable. Cela comprend les renseignements contenus dans nos rapports annuels sur le développement durable et le climat ainsi que dans nos rapports complémentaires<sup>3</sup>. Les réunions du sous-comité de la divulgation en matière de développement durable sont planifiées au besoin.

### 3.2.3. Intégration des risques au sein des secteurs fonctionnels et des activités opérationnelles

Les activités quotidiennes de l'entreprise sont gérées à l'échelle locale ou au niveau des actifs. Avec le soutien des secteurs fonctionnels (tels que l'environnement, la santé et la sécurité [ESS] et la conformité), les gestionnaires locaux évaluent continuellement les risques et les opportunités ayant une incidence sur leurs activités, notamment les occasions d'acquisition potentielles, les pressions concurrentielles, les plans de croissance organique, la dynamique du marché et les prix, ainsi que l'incidence potentielle des lois en vigueur et des projets de loi.

L'évaluation locale des risques et des opportunités est examinée annuellement au niveau corporatif dans le cadre de notre processus budgétaire annuel. Des revues trimestrielles opérationnelles et stratégiques ont également lieu entre la haute direction et la direction supérieure des opérations afin d'examiner et de discuter de notre stratégie d'affaires et de cerner les tendances ayant une incidence sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que sur les diverses régions où nous exerçons nos activités. Les stratégies visant à faire face aux risques de marché cernés ou à saisir les opportunités identifiées sont également examinées et discutées.

L'équipe du développement durable et l'équipe de GRE de GFL jouent un rôle important dans l'identification, l'évaluation et la mise en évidence des risques et des opportunités liés au climat auprès des responsables des secteurs fonctionnels et des gestionnaires locaux et supérieurs, en amont de ces revues stratégiques. L'équipe du développement durable travaille également à définir et à mettre en œuvre les étapes nécessaires à l'avancement de notre Plan d'action pour le développement durable, y compris, par exemple, en recommandant ou en créant des groupes de travail multidisciplinaires, tel que notre Groupe de travail sur les gaz de lieux d'enfouissement. Ce dernier regroupe un échantillon représentatif d'employés issus de nos équipes du développement durable, de la gestion des lieux d'enfouissement, du développement du gaz naturel renouvelable, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la conformité environnementale, qui travaillent de concert pour mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion des gaz de lieux d'enfouissement sur nos sites.

# 4. Évaluation de notre résilience climatique

Afin d'évaluer notre résilience face aux risques climatiques potentiels pour nos activités, nous avons réalisé une analyse préliminaire de diagnostic des scénarios climatiques, portant à la fois sur les risques physiques et de transition, ainsi que sur les opportunités. Les données issues de cette analyse préliminaire ont ensuite été approfondies par une analyse de scénarios climatiques plus détaillée de certains risques et opportunités, afin de déterminer leur incidence potentielle supplémentaire sur nos activités selon divers horizons temporels. L'analyse préliminaire et l'analyse détaillée ont toutes deux été réalisées par un consultant externe spécialisé en climat.

Cette section de notre rapport climatique passe en revue les risques et opportunités potentiels liés au climat qui ont, ou pourraient avoir, une incidence sur nos activités, notre stratégie et notre planification financière. Pour les risques climatiques ayant fait l'objet d'une analyse plus approfondie, nous fournissons des explications supplémentaires ainsi que la réponse de GFL à ces risques. Cette section résume également les occasions de croissance liées au climat que nous poursuivons.

Notre examen des informations présentées dans notre Rapport climatique 2023 a confirmé que nos analyses précédentes, ainsi que les risques et opportunités identifiés dans ce rapport, demeurent valides. Le cas échéant, nous avons mis à jour les informations divulguées précédemment avec des données pertinentes pour notre année civile 2024.

## 4.1. Horizons temporels et scénarios climatiques

Afin d'assurer la cohérence de nos analyses de risques et d'opportunités, nous avons établi et défini les horizons temporels suivants :

- **Court terme (CT) – 0 à 3 ans** : Notre horizon à court terme s'aligne sur les cadres de planification opérationnelle, financière et stratégique globaux.
- **Moyen terme (MT) – 3 à 10 ans** : Notre horizon à moyen terme s'aligne sur les décisions d'investissement (CAPEX), telles que celles liées à notre flotte de véhicules.
- **Long terme (LT) – 10 à 30 ans** : Notre horizon à long terme s'aligne sur les décisions d'investissement majeures en infrastructure, notamment le développement et la construction de centres de tri, d'installations de traitement des matières organiques, de lieux d'enfouissement et d'installations d'énergie renouvelable sur les sites d'enfouissement.

Les horizons temporels précis pris en compte dans notre analyse de scénarios climatiques comprenaient les années 2030 et 2050, lesquelles s'inscrivent respectivement dans nos horizons à moyen et à long terme. Ces dates ont été sélectionnées puisqu'elles constituent des échéances clés pour lutter contre les changements climatiques, tel que souligné par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels<sup>4</sup>.

Les scénarios climatiques que nous avons pris en compte, ainsi que l'augmentation de la température mondiale définie pour chacun et les risques qu'ils ont servi à évaluer, sont les suivants :

- Trajectoires de concentration représentatives (RCP) du GIEC
  - Risques physiques aigus : RCP 4.5 (2 °C), RCP 8.5 (4 °C)
  - Risques physiques chroniques : SSP2-4.5 (2,7 °C), SSP5-8.5 (4,4 °C)
- NGFS – Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System)
  - Risques de transition : Contributions déterminées au niveau national (CDN) (~2,5 °C)
  - Risques de transition : Net zéro d'ici 2050 (1,5 °C)
- AIE (Agence internationale de l'énergie)
  - Risques de transition : Politiques annoncées (STEPS) (~2,5 °C)
  - Risques de transition : Net zéro d'ici 2050 (NZE) (1,5 °C)

Des renseignements détaillés sur ces scénarios climatiques figurent à l'**annexe A**.

## 4.2. Sommaire des risques et opportunités potentiels liés au climat

Dans le cadre de notre information financière annuelle<sup>5</sup>, nous recensons les risques et les opportunités qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités, notamment les principaux risques et opportunités liés au climat. Les renseignements présentés dans le tableau 1 aux pages suivantes résument de façon générale ces risques et opportunités climatiques, incluant une brève description de leur incidence potentielle sur nos activités opérationnelles ainsi que leur effet prévu sur la stratégie et la planification financière de la Société. L'horizon ou les horizons temporels les plus probables au cours desquels l'incidence d'un risque pourrait se manifester, ainsi que l'emplacement de ces informations dans notre Rapport annuel 2024 (RA), sont également précisés.

**Tableau 1 : Risques physiques et de transition et opportunités potentiels liés au climat pour GFL**

Type(s) de risque	Horizon(s) temporel(s)	Description du risque et incidence potentielle pour GFL (activités, stratégie de la Société et planification financière)	RA (Réf. à la page)
<b>Aigus</b>	<b>CT   MT   LT</b>	<p>Nous sommes exposés à divers aléas climatiques physiques aigus pouvant affecter nos activités et nos investissements en capital, ainsi qu'à des risques en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS) pour nos employés, nos clients et les communautés où nous exerçons nos activités. À l'aide de modèles climatiques prédictifs, nous avons évalué quels actifs et sites sont exposés ou vulnérables à des aléas aigus — tels que les cyclones tropicaux (ouragans), les précipitations extrêmes, les jours de gel, les fortes chutes de neige, la sécheresse, la chaleur extrême et les feux de forêt — et ce, selon trois horizons temporels (court, moyen et long terme). Nos analyses indiquent que, par rapport aux conditions climatiques actuelles, il y a une faible probabilité que le niveau de risque pour nos activités lié aux aléas physiques aigus change. Une discussion plus détaillée des incidences potentielles est présentée au <b>tableau 2, Risque 1</b>.</p> <p>Les services de collecte, de recyclage et d'élimination fournis par GFL sont essentiels pour aider nos clients et les communautés à se rétablir après des événements météorologiques graves. Par exemple, en 2024, nos activités liées aux matières résiduelles solides ont fourni des services essentiels pour soutenir les efforts de nettoyage et de rétablissement à la suite de l'ouragan Beryl, qui a touché de vastes régions du sud des États-Unis.</p>	<b>17</b>
<b>Chroniques</b>	<b>MT   LT</b>	<p>Les aléas physiques chroniques, tels que le stress thermique subi par nos employés travaillant sous des températures plus élevées, les fortes précipitations, l'élévation du niveau de la mer et le stress hydrique, peuvent poser un risque pour l'efficacité de nos procédures opérationnelles. Nos activités sont actuellement les plus exposées au stress thermique, étant donné que la majorité de nos opérations de collecte se déroulent à l'extérieur ou dans des zones où les options de climatisation sont limitées. Pour répondre à ces risques, nous avons élaboré des politiques et des procédures à l'intention des employés et des gestionnaires afin d'atténuer les risques de stress lié à la chaleur (et au froid) lors des périodes de températures extrêmes. Par exemple, ces politiques fournissent des instructions sur la fréquence et la durée des pauses d'hydratation à mesure que les températures augmentent. Nous continuons d'évaluer comment les aléas chroniques peuvent influencer sur la performance de nos installations ainsi que sur la santé et la sécurité de nos employés, et nous adoptons ou adaptons des politiques et des procédures appropriées pour atténuer les incidences des aléas nouveaux et changeants. Nous avons également commencé et prévoyons de continuer à effectuer des analyses de scénarios sur nos activités clés vulnérables aux risques physiques chroniques afin d'estimer toute incidence supplémentaire sur les dépenses en capital et les coûts d'exploitation de nos divers secteurs d'activité. Des exemples de cette analyse sont fournis plus loin, au <b>tableau 2, risque 2</b>.</p>	<b>17</b>
<b>Marché</b>	<b>ST   MT   LT</b>	<p>Une transition vers une économie sobre en carbone pourrait avoir une incidence significative sur les mécanismes actuels de l'offre et de la demande pour de nombreuses matières premières, favorisant ainsi un modèle d'économie circulaire et stimulant la demande de matières recyclées. Dans notre secteur du recyclage, GFL récupère, achète et vend des matières recyclables, dont certaines sont tarifées selon le cours des matières premières. Par conséquent, nos activités sont, et continueront d'être, touchées par les variations du prix de ces matières, notamment celles reflétant la demande du marché pour certaines matières recyclables et la qualité exigée pour celles-ci. Pour réduire notre exposition au risque lié au prix des matières premières en ce qui concerne les matières recyclées, nous avons adopté une stratégie de tarification consistant à facturer des frais de collecte et de traitement pour les volumes de recyclage collectés auprès de tiers, lorsque cela est possible. Nous estimons qu'une variation de <math>\pm 10\%</math> du prix moyen des matières premières recyclées par rapport aux prix moyens en vigueur au 31 décembre 2024 et 2023 aurait eu une incidence respective de <math>\pm 17,9</math> millions de dollars et de <math>\pm 10,7</math> millions de dollars sur les revenus pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.</p> <p>Les instances gouvernementales dans les territoires du Canada et des États-Unis où nous exerçons nos activités pourraient également mettre en œuvre des exigences visant à détourner des lieux d'enfouissement certaines matières résiduelles qui y sont actuellement acceptées. Cela peut inclure l'interdiction de mise à l'enfouissement des matières organiques afin d'encourager le compostage des résidus alimentaires et verts, ou l'interdiction de matières recyclables afin de favoriser le détournement de produits autrement recyclables, comme les résidus de bois, hors des sites d'élimination. Les réseaux de collecte et de traitement des matières recyclables et organiques de GFL, ainsi que nos relations existantes, nous positionnent favorablement pour l'obtention de contrats visant à construire et à exploiter les infrastructures nécessaires à cette circularité accrue. Un exemple de notre capacité à nous adapter à un tel risque est le rôle que nous jouons au Canada dans la mise en œuvre de la législation sur la Responsabilité élargie des producteurs (REP) récemment adoptée. Cette législation influence les conditions du marché dans nos zones d'activité en transférant la responsabilité de la collecte et du traitement des matières recyclables des municipalités vers les producteurs de ces matières, tout en imposant des taux de récupération plus élevés. Nous tirons parti de notre statut de premier acteur du secteur de la gestion des matières résiduelles en Amérique du Nord à opérer sous un régime de REP (GFL est le seul contractant de Recycle B.C., le système de REP géré par les producteurs en Colombie-Britannique) pour conclure des contrats de REP en Ontario et au Québec, où de nouveaux régimes ont été mis en œuvre. Nous entrevoyons également de nouvelles opportunités dans d'autres provinces canadiennes qui cherchent à implanter des programmes de REP, notamment les provinces de l'Atlantique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, et nous continuons de surveiller l'évolution législative dans les États américains où nous sommes présents.</p>	<b>9-12, 14, 22</b>

**Tableau 1 : Risques et opportunités physiques et de transition liés au climat potentiels pour GFL (suite)**

Type(s) de risque	Horizon(s) temporel(s)	Description du risque et incidence potentielle pour GFL (activités, stratégie de la Société et planification financière)	RA (Réf. à la page)
Technologique	MT   LT	<p>Les technologies de gestion et de manutention des matières résiduelles évoluent continuellement et peuvent influencer sur la demande pour nos services ainsi que sur notre capacité à les fournir. Cela pourrait, par conséquent, avoir une incidence sur notre capacité à gérer nos impacts climatiques et à soutenir une transition vers une économie sobre en carbone. Par exemple, l'émergence de nouvelles technologies pourrait accroître les taux de récupération dans nos installations de valorisation des ressources (centres de compostage de matières organiques ou centres de tri), ce qui pourrait réduire le volume de produits entrant dans le flux de déchets. L'incapacité d'adopter ou de mettre en œuvre des technologies de manutention des matières au moment et à l'échelle opportuns pourrait créer des désavantages concurrentiels dans les marchés qui exigent des services circulaires et à faible empreinte carbone. Notre dépendance technologique signifie également que toute défaillance ou indisponibilité d'une technologie clé pourrait nuire à nos activités. De même, nous comptons de plus en plus sur les systèmes de gestion de l'information pour soutenir nos décisions d'affaires, améliorer l'efficacité de nos services et gérer notre main-d'œuvre. Une défaillance ou une interruption de ces systèmes pourrait également perturber nos activités.</p> <p>En réponse à ces risques potentiels, nous avons notamment élaboré notre Programme d'innovation environnementale (PIE), une initiative primée. Le PIE répertorie les technologies suggérées par les employés, évalue leur incidence potentielle sur nos activités et planifie leur intégration pour nous aider à atteindre nos objectifs et engagements en matière d'économie circulaire et de leadership climatique. Le PIE se concentre non seulement sur l'investissement dans les solutions éprouvées d'aujourd'hui (nos IVP de base), mais aussi dans celles qui seront nécessaires à l'avenir (nos IVP de prochaine génération et incubateurs). Par exemple, par l'entremise de notre IVP axée sur les émissions fugitives de méthane et la gestion des ressources énergétiques, nous pilotons diverses technologies et collaborons avec nos pairs pour améliorer la quantification et la précision de la mesure des émissions de méthane dans nos lieux d'enfouissement. De plus amples renseignements sur l'amélioration continue de la mesure de nos émissions, incluant ces initiatives et d'autres projets, sont fournis à la <b>section 6.3</b> du présent rapport.</p>	15, 17
Politiques et cadre juridique	MT   LT	<p>Nous sommes assujettis à une réglementation gouvernementale substantielle qui peut s'accroître ou évoluer au fil du temps. Les réglementations peuvent imposer des restrictions sur nos activités ou sur la gestion de nos actifs, notamment la nécessité d'obtenir de nouveaux permis et licences et de s'y conformer, ou l'imposition de conditions potentiellement plus strictes pour les permis existants touchant certains volets de nos opérations, tels que nos installations de collecte, de recyclage et d'élimination, ainsi que notre flotte de véhicules. Parmi les exemples de réglementations incluses dans nos évaluations des risques climatiques, citons les exigences relatives aux émissions atmosphériques des lieux d'enfouissement, les réglementations sur la tarification du carbone et les normes sur les carburants renouvelables qui influent sur le prix du carburant utilisé dans nos activités ou sur le marché et le prix du gaz naturel renouvelable (GNR).</p> <p>Nous reconnaissons également que les émissions de GES de nos lieux d'enfouissement pourraient être vulnérables aux nouvelles politiques ou réglementations imposées par les gouvernements pour lutter contre les changements climatiques, y compris le prix du carbone.</p> <p>Puisque le cœur de notre stratégie climatique consiste à demeurer un leader de l'économie circulaire et du climat, et pour guider cette stratégie, nous avons fixé des objectifs de réduction des émissions de GES alignés sur une limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C. De plus amples renseignements sur nos objectifs de réduction des émissions de GES de portées 1 et 2 sont fournis à la <b>section 6</b> du présent rapport. Dans le cadre de notre analyse de scénarios interne, nous avons examiné les mesures que nous devrions prendre si les politiques actuellement énoncées étaient mises en œuvre. Dans ce scénario, nous avons déterminé que les niveaux de réduction de GES requis par ces mesures réglementaires seraient inférieurs à notre propre objectif de réduction de 30 %. La mise en œuvre de ces mesures ne dépasserait pas non plus notre seuil d'incidences financières substantielles liées au climat (voir la <b>section 4.3</b>).</p> <p>Les politiques de tarification du carbone, nouvelles ou en évolution, ont également le potentiel d'influer sur le coût du carburant que nous utilisons, principalement pour notre flotte. L'analyse que nous avons menée indique que la réalisation de l'objectif de notre Plan d'action pour le développement durable — visant à convertir une partie de notre flotte de diesel vers des véhicules alimentés au gaz naturel comprimé (GNC) — réduirait considérablement l'incidence financière potentielle de ces politiques. Cela pourrait même présenter une opportunité positive, compte tenu du rendement supplémentaire sur les investissements provenant des revenus générés par le GNR que nous produisons et distribuons à partir de nos propres lieux d'enfouissement pour alimenter nos véhicules, ainsi que de la valeur des crédits applicables à ce GNR. Le <b>tableau 2, risque 3</b> fournit plus de détails sur l'analyse de scénarios de risques que nous avons effectuée.</p> <p>L'attention accrue des organismes de réglementation, des investisseurs, des prêteurs et de la société civile en général pourrait entraîner une expansion des obligations de déclaration, de diligence et de divulgation sur des thèmes tels que les changements climatiques et d'autres enjeux de risques environnementaux et sociaux. Si nous ne nous conformons pas à ces exigences, notre réputation pourrait être gravement et défavorablement touchée, ou nous pourrions faire l'objet de recours juridiques ou de mesures réglementaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société. Pour gérer ce risque, GFL a établi des mécanismes de gouvernance afin d'assurer la surveillance de nos obligations réglementaires, incluant des experts en la matière au sein de notre Système de gestion de l'environnement (SGE) et des groupes de travail internes qui surveillent activement l'évolution des réglementations sur l'information environnementale et climatique afin de conseiller nos équipes opérationnelles. GFL est également une partie prenante active au sein d'organisations telles que la <i>National Waste and Recycling Association (Nwra)</i> et l'<i>Environmental Research and Education Foundation (EREF)</i>, travaillant de concert avec d'autres entreprises membres pour faire valoir la perspective de notre industrie sur l'incidence financière et opérationnelle potentielle des nouvelles législations climatiques.</p>	8-11, 13-15, 19-20, 22
Réputationnel	MT   LT	<p>Le risque réputationnel lié aux changements climatiques est systématiquement inclus dans notre analyse en raison de la possibilité d'une évolution de la perception des clients ou des communautés quant à la contribution — ou au frein — d'une organisation à la transition vers une économie sobre en carbone. L'augmentation des préoccupations environnementales et la demande pour des réglementations plus rigoureuses sur les émissions pourraient nuire à la réputation des entreprises comme GFL qui exercent leurs activités dans le secteur des services environnementaux. Toutefois, étant donné que nous mettons l'accent sur l'offre de solutions environnementales visant à atténuer les incidences des changements climatiques et à améliorer la circularité des matières (notamment par nos projets de valorisation du gaz de lieux d'enfouissement en énergie renouvelable et l'expansion de nos activités de recyclage et de compostage), nous croyons que GFL est bien positionnée pour renforcer la perception de sa marque auprès de ses clients. Ce positionnement favorable découle de notre contribution positive à la gestion active des enjeux environnementaux et de notre capacité à fournir des solutions qui répondent aux préoccupations liées au climat.</p>	16-20, 22

### 4.3. Résilience climatique

Le **tableau 2** présente une analyse plus détaillée de certains risques et opportunités, de leurs incidences potentielles sur notre stratégie d'affaires, ainsi que de notre réponse en matière de gestion.

À l'échelle d'un risque ou d'une opportunité individuelle, nous considérons que les incidences financières liées au climat associées aux revenus, aux coûts d'exploitation directs et indirects, à la valeur des actifs et aux dépenses en capital sont substantielles si elles sont supérieures à 40 millions de dollars au cours d'un exercice financier. De plus, selon la gravité de l'incidence, chacune des incidences décrites dans le paragraphe suivant, prise isolément ou en combinaison avec d'autres, pourrait avoir une incidence financière ou stratégique substantielle sur nos activités.

Les incidences stratégiques et les incidences financières indirectes que nous avons évaluées comprenaient : 1) les incidences sur la réputation affectant les relations avec les parties prenantes ; 2) les incidences opérationnelles affectant les processus d'affaires, les systèmes, la santé et la sécurité, ou entraînant des temps d'arrêt imprévus ; 3) les incidences sur le personnel liées à l'engagement, à la productivité et au déplacement des employés ; 4) les incidences stratégiques liées aux résultats des transactions et à la satisfaction des clients ; et 5) les incidences juridiques liées aux dommages-intérêts ou aux conséquences réglementaires, telles que des amendes ou la suspension ou la réduction des activités.

**Tableau 2 : Risques et opportunités climatiques spécifiques, incidences potentielles et réponses de la direction**

Type de risque	Incidences potentielles sur les activités	Réponse de la direction
<p><b>Risque 1 :</b> Événements météorologiques extrêmes</p> <p>(Physique, aigu)</p> <p>L'analyse principale a porté sur nos installations situées le long de la côte est du Canada et des États-Unis en raison des incidences potentielles des cyclones tropicaux.</p>	<p>Nos activités peuvent être affectées par des intempéries ou des phénomènes météorologiques graves, ce qui pourrait nuire à notre capacité de collecter, de traiter et d'éliminer les matières résiduelles en temps opportun (voire pas du tout), réduire le volume de matières acheminées vers nos sites d'élimination ou retarder les activités de construction dans nos installations. Les événements météorologiques graves peuvent également nous amener à engager des coûts supplémentaires de main-d'œuvre, d'entretien et d'équipement, ainsi qu'à payer des pénalités (liées aux retards de prestation de services), dont nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer la totalité ou une partie auprès de nos clients.</p> <p>Ces événements pourraient également augmenter les coûts d'assurance de nos actifs contre le risque de perte, ou entraîner l'incapacité d'obtenir une couverture d'assurance ou une couverture adéquate à un prix raisonnable. Nos installations situées dans le sud-est et sur les côtes du sud des États-Unis sont particulièrement vulnérables aux cyclones tropicaux et aux tempêtes; nous avons d'ailleurs observé une augmentation de la fréquence et de la gravité des incidents liés à la météo au cours des dernières années.</p> <p>De plus, d'autres événements comme les tempêtes hivernales ou les conditions météorologiques extrêmes découlant des changements climatiques nous contraignent également à suspendre temporairement certaines de nos activités et, par conséquent, affectent nos résultats d'exploitation dans les régions ou les marchés touchés. Lorsque ces événements surviennent, nos services sont également essentiels pour soutenir la résilience de nos clients et des communautés par le rétablissement après sinistre, le nettoyage et la prévention de dommages environnementaux ou de contamination supplémentaires. L'analyse des incidences financières potentielles a pris en compte les coûts directs liés aux dommages causés à nos installations ainsi que les coûts indirects liés aux pertes de revenus par rapport aux niveaux d'exposition et de risque actuels. En utilisant des scénarios climatiques alignés sur une hausse de 2 °C et de 4 °C (RCP4.5 et RCP8.5), l'analyse s'est concentrée sur les sites de GFL situés le long des côtes du sud et du sud-est des États-Unis ainsi que sur les zones côtières de l'est du Canada. <b>L'annexe A</b> fournit de plus amples renseignements sur la méthodologie de cette analyse. En examinant les horizons 2030 et 2050, nos analyses ont déterminé que les incidences financières supplémentaires directes (dommages) et indirectes (perte de revenus) découlant de ce type d'événements seraient faibles à modérées et bien en deçà de notre définition d'incidences financières substantielles.</p>	<p>Les risques et les opportunités liés aux événements météorologiques graves sont intégrés dans notre planification des investissements, nos systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et notre programme « Sécurité pour la vie », ainsi que dans nos analyses d'impact sur les activités, nos révisions budgétaires et nos revues opérationnelles trimestrielles.</p> <p>GFL examine également les risques physiques dans le cadre de sa planification annuelle des investissements, où les risques pesant sur les actifs sont cernés et priorisés, et où des budgets sont alloués pour répondre tant aux risques qu'aux opportunités. Les revues opérationnelles trimestrielles font état de l'efficacité des efforts d'atténuation des risques, incluant les incidents évités de justesse (<i>near-misses</i>), les pertes et les leçons apprises à la suite d'événements météorologiques graves. Les conditions météorologiques graves sont surveillées de près, et les dirigeants régionaux se réunissent pour planifier la réponse aux événements à venir, ce qui comprend la mise en disposition d'équipement de nettoyage et de génératrices de secours pour une mobilisation rapide.</p> <p>Nos systèmes de gestion de l'environnement et de la santé et de la sécurité (SST) exigent l'élaboration de plans d'intervention d'urgence et la formation connexe, y compris des plans d'intervention spécifiques aux cyclones tropicaux pour les installations situées dans les régions à risque.</p>

**Tableau 2 : Risques et opportunités climatiques spécifiques, incidences potentielles et réponses de la direction (suite)**

Type de risque	Incidences potentielles sur les activités	Réponse de la direction
<p><b>Risque 2 :</b> Augmentation des précipitations saisonnières</p> <p>(Physique, chronique)</p> <p>Notre analyse a porté sur les incidences potentielles d'une production accrue de lixiviat dans nos lieux d'enfouissement.</p>	<p>Une augmentation importante et soutenue de la production de lixiviat dans nos lieux d'enfouissement, attribuable à la hausse des précipitations, pourrait nous amener à engager des dépenses en capital supplémentaires pour accroître la capacité de nos installations de gestion et de traitement des lixiviats. Cela pourrait également entraîner une hausse des coûts d'exploitation liés à l'évacuation des lixiviats dans les réseaux d'égouts et au transport par camion du lixiviat excédentaire vers des installations tierces. Compte tenu du nombre de lieux d'enfouissement que nous exploitons, nous avons priorisé l'analyse des incidences potentielles d'une production accrue de lixiviat.</p> <p>Les incidences financières découlant d'une production accrue de lixiviat en raison de l'augmentation des précipitations, particulièrement en hiver et au printemps, ont été estimées à l'aide des scénarios climatiques SSP2-4.5 (2,7 °C) et SSP5-8.5 (4,4 °C) pour les horizons 2030 et 2050. Il a été déterminé que ces incidences sont bien en deçà de notre définition d'incidences financières substantielles liées au climat.</p>	<p>Nous traitons les incidences potentielles liées au lixiviat par l'adoption de pratiques exemplaires et le respect rigoureux de la réglementation. Les mesures clés comprennent :</p> <p><b>Permis et licences :</b> Nos lieux d'enfouissement nécessitent des permis garantissant que les installations sont conçues et exploitées de manière à prévenir les impacts sur l'environnement. Les organismes de réglementation effectuent des inspections régulières pour vérifier la conformité.</p> <p><b>Contrôles techniques :</b> Nous utilisons des systèmes avancés de recouvrement, de membranes d'étanchéité et de collecte des lixiviats pour prévenir la contamination hors site. Les sites peuvent également inclure des bassins de rétention des eaux pluviales et des séparateurs d'huile et d'eau pour contrôler et traiter les précipitations.</p> <p><b>Traitement et élimination :</b> Le lixiviat collecté est généralement envoyé hors site pour être traité dans des installations approuvées. Certains de nos lieux d'enfouissement disposent d'installations approuvées pour le traitement sur place et le rejet du lixiviat dans l'environnement.</p> <p><b>Surveillance :</b> Une surveillance continue des eaux pluviales et des eaux souterraines permet de détecter toute incidence environnementale.</p> <p><b>Surveillance experte :</b> Un directeur du traitement des eaux usées dédié soutient la mise en œuvre de ces mesures.</p> <p><b>Dépenses en capital :</b> Les coûts de développement des lieux d'enfouissement — incluant l'acquisition de terrains, l'excavation, les membranes d'étanchéité, les puits de surveillance, ainsi que les systèmes de gestion des gaz et des lixiviats — sont estimés en fonction de la capacité finale autorisée.</p>

**Tableau 2 : Risques et opportunités climatiques spécifiques, incidences potentielles et réponses de la direction (suite)**



Type de risque	Incidences potentielles sur les activités	Réponse de la direction
<p><b>Risque 3 :</b> Augmentation des coûts du carburant découlant des incidences des politiques sur les prix du marché, y compris la tarification du carbone</p> <p>(Transition, politiques et réglementations)</p>	<p>GFL utilise des véhicules dans le cadre de ses activités qui, au 31 décembre 2024, comprenaient plus de 7 147 camions de collecte de matières résiduelles solides à travers le Canada et les États-Unis. Bon nombre de ces véhicules utilisent du carburant diesel, et le prix ainsi que l'approvisionnement de ce carburant peuvent fluctuer de manière significative en fonction des circonstances internationales, politiques et économiques, ainsi que d'autres facteurs indépendants de notre volonté, notamment la mise en œuvre par les gouvernements de systèmes de tarification du carbone.</p> <p>GFL met en œuvre une stratégie de tarification par suppléments à l'échelle de l'entreprise pour recouvrer les coûts du carburant et d'autres coûts de conformité environnementale, ce qui nous permet de gérer nos coûts de carburant dans les zones dotées de systèmes de taxe carbone existants ou prévus. Toutefois, si une augmentation importante du prix du carburant ne peut être répercutée sur nos clients par l'entremise de nos stratégies de suppléments, cela pourrait accroître nos coûts d'exploitation et réduire nos marges d'exploitation. GFL opère déjà sous un régime de tarification de la taxe carbone en vigueur dans tout le Canada<sup>9</sup> depuis plus de cinq ans, lequel n'a pas eu d'incidence financière négative significative sur nos résultats financiers.</p> <p>D'autres stratégies utilisées pour gérer ce risque comprennent la conclusion périodique d'ententes de couverture (<i>hedging</i>) du prix du carburant et de contrats d'achat de carburant à prix fixe, dans le cadre de notre stratégie de gestion des coûts de carburant.</p> <p>L'analyse de scénarios climatiques que nous avons réalisée pour ce risque comprenait l'évaluation de scénarios de tarification du carbone et du carburant publiés par l'AIE (Agence internationale de l'énergie) et le NGFS (<i>Network for Greening the Financial System</i>). Cette analyse a quantifié l'augmentation potentielle des coûts de carburant de notre flotte résultant de la transition vers une économie sobre en carbone. Nous avons examiné deux scénarios climatiques : le scénario « Net-zéro » à 1,5 °C de l'AIE et du NGFS, et le scénario des « Politiques énoncées » à 2,5 °C de l'AIE, ainsi que le scénario des Contributions déterminées au niveau national (CDN) du NGFS.</p> <p>L'analyse a également pris en compte la capacité de GFL à atténuer ce risque en comparant les coûts selon deux scénarios commerciaux : un scénario à faible atténuation de « maintien du statu quo », qui suppose qu'aucun progrès n'est réalisé par rapport à nos objectifs de conversion d'une partie de notre flotte au GNC et d'utilisation du GNR pour alimenter une partie de notre flotte, et un scénario à forte atténuation aligné sur le Plan d'action pour le développement durable de GFL, où nous atteignons les objectifs de conversion que nous nous sommes fixés. Les objectifs de notre Plan d'action concernant la flotte sont les suivants : que 50 % de nos remplacements annuels de camions soient des véhicules au GNC ou à carburant alternatif, et que 85 % de notre flotte américaine soit alimentée au GNR.</p> <p>En utilisant cette méthodologie, notre analyse a estimé une augmentation potentielle annuelle des coûts de carburant allant de 19 % à 31 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2024 (selon les scénarios à 2,5 °C et 1,5 °C, respectivement) si nous maintenons notre proportion actuelle de véhicules à carburant alternatif (scénario de maintien du statu quo). Toutefois, si nous réalisons la conversion de la flotte conformément à notre Plan d'action, et si nous tenons compte du rendement supplémentaire sur les investissements provenant des revenus du GNR que nous produisons et distribuons ainsi que de la valeur des crédits applicables, l'incidence financière est considérablement réduite (1 % dans le scénario à 1,5 °C) ou pourrait même présenter une opportunité pour GFL selon le scénario à 2,5 °C.</p>	<p>Notre analyse indique que l'utilisation de carburants à plus faible teneur en carbone contribuera à atténuer les coûts de conformité dans les territoires qui appliquent une taxe sur le carbone aux carburants utilisés dans le secteur du transport. La réalisation de nos objectifs liés à la flotte, énoncés dans notre Plan d'action pour le développement durable, constitue donc une réponse stratégique essentielle à ce risque.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, nous prévoyons engager des dépenses en capital pour remplacer les véhicules au diesel et réaménager nos ateliers de maintenance afin de soutenir l'exploitation de véhicules au gaz naturel comprimé (GNC). Notre planification des investissements prévoit déjà le remplacement de la flotte vieillissante par de nouveaux véhicules, mais le coût initial des véhicules au GNC ou à carburant alternatif peut être plus élevé que celui des véhicules au diesel, et pourrait être influencé à la hausse par la demande croissante pour ces technologies. Pour chaque tranche de 100 véhicules à remplacer, nous estimons l'incidence financière de cette réponse à environ 8,8 millions de dollars de capital supplémentaire alloué à l'achat des véhicules au GNC et à la mise à niveau des ateliers de maintenance. Entre 2024 et 2030 (une période de 6 ans), nous prévoyons de mettre à niveau entre 1 500 et 2 000 camions.</p> <p>Le rendement du capital investi (RCI) positif, par tranche de 100 camions, résultant de cet effort de transition de la flotte est estimé à environ 9,6 millions de dollars sur la période de 6 ans (selon les données de 2024). Le calcul du RCI positif repose sur les composantes suivantes : les économies de coûts de carburant liées à l'utilisation du GNC par rapport au diesel<sup>7</sup>, les revenus provenant de la portion de gaz naturel renouvelable (GNR) produite par GFL<sup>8</sup> et utilisée dans la flotte, ainsi que la valeur des crédits découlant de la distribution de GNC et de GNR et le crédit d'impôt fédéral américain sur le carburant (<i>US Federal Fuel Tax Credit</i>).</p> <p>De plus, notre Plan d'action pour le développement durable comprend l'engagement, dans le cadre de notre PIE, de continuer à piloter les dernières avancées en matière de véhicules électriques et à hydrogène, et d'élaborer une feuille de route à long terme vers une flotte à zéro émission. Nous continuerons de surveiller les législations environnementales et climatiques émergentes qui stimulent notre transition vers des véhicules à carburant alternatif. Par l'entremise de notre adhésion à des organisations comme la NWRA et des associations nationales de camionnage, nous commentons également l'évolution de la législation afin de faire valoir la perspective du secteur des services environnementaux.</p>

**Tableau 2 : Risques et opportunités climatiques spécifiques, incidences potentielles et réponses de la direction (suite)**

Type de risque	Incidences potentielles sur les activités	Réponse de la direction
<p><b>Opportunités :</b> Croissance des services de recyclage et production de GNR dans nos lieux d'enfouissement</p> <p>(Utilisation efficace des ressources, source d'énergie, produits et services, marchés, résilience)</p>	<p>Dans la transition vers une économie sobre en carbone, la demande pour des produits et des carburants ayant une empreinte carbone globale plus faible augmentera. Nous offrons à nos clients des services et des produits de détournement et de réutilisation des matières résiduelles — tels que le recyclage, la valorisation des matières, le compostage ainsi que le captage et la valorisation du gaz de lieux d'enfouissement — qui soutiennent directement le passage d'une économie linéaire de type « extraire-fabriquer-jeter » vers un modèle plus circulaire. Non seulement ces services nous permettent d'être un acteur significatif de l'économie circulaire en fournissant des matières premières recyclées qui réduisent le besoin de nos clients en matières vierges, mais ils les aident également à réduire leurs propres émissions de GES. L'incidence sur nos activités découlant des investissements dans le recyclage et dans les installations de valorisation énergétique du gaz de lieux d'enfouissement générera des revenus, un BAIIA et des flux de trésorerie disponible supplémentaires.</p>	<p>En 2024, nous avons alloué jusqu'à 300 millions de dollars à des investissements de croissance supplémentaires liés à des projets de GNR ainsi qu'à des investissements dans des centres de tri (CT) et d'autres infrastructures, principalement en lien avec les opportunités découlant de la législation sur la REP. Pour 2025, nous avons alloué environ 325 millions de dollars à ce type d'investissements. Les allocations de capital pour 2024 et 2025 ne représentent qu'une partie des sommes nécessaires pour réaliser l'ensemble de ces opportunités. Les retombées financières des investissements liés au recyclage et au GNR devraient se traduire, d'ici 2028, par un BAIIA ajusté supplémentaire se situant entre 160 et 190 millions de dollars.</p> <p>Notre stratégie visant à concrétiser les opportunités dans le recyclage et la production d'énergie renouvelable est reflétée dans nos objectifs de services de recyclage et de valorisation du biogaz au sein de notre Plan d'action pour le développement durable.</p> <p>La voie à suivre pour atteindre notre objectif d'augmenter de 40 % les matières recyclables récupérées dans nos propres centres de tri d'ici 2030 passe par l'accroissement du volume de matières reçues, la poursuite des investissements dans des technologies de tri de pointe et l'expansion de notre capacité de tri afin de répondre à la demande croissante de nos clients. L'opportunité liée à la REP décrite ici nous aidera également à atteindre notre objectif de recyclage. Nous tirons actuellement parti de notre statut de premier acteur du secteur de la gestion des matières résiduelles en Amérique du Nord à opérer sous un régime de REP (GFL est le seul contractant de Recycle B.C., le système de REP géré par les producteurs en Colombie-Britannique) pour conclure d'autres contrats de REP en Ontario et au Québec. Nous entrevoyons également de nouvelles opportunités dans d'autres provinces canadiennes qui cherchent à implanter des programmes de REP, notamment les provinces de l'Atlantique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.</p> <p>Notre objectif de doubler la valorisation du biogaz de nos lieux d'enfouissement sera atteint grâce au développement d'installations de valorisation énergétique dans les sites admissibles de l'ensemble de notre réseau. Depuis 2021, nous nous efforçons d'accélérer le développement de projets d'énergie renouvelable qui convertissent le méthane récupéré du gaz de lieux d'enfouissement<sup>9</sup> en énergie renouvelable, incluant le GNR. À la fin de 2024, nous avons mis en service quatre installations de production de GNR à partir de gaz de lieux d'enfouissement, et 15 projets supplémentaires sont actuellement en cours de développement ou en phase de négociation active.</p>

Les opportunités présentées dans le **Tableau 2** devraient avoir une incidence financière positive à court et moyen terme. Elles constituent un volet essentiel de la stratégie d'affaires globale de GFL visant à stimuler la croissance organique, tout en renforçant notre résilience face aux incidences liées au climat sur nos activités et nos finances.

Le **Tableau 3** présente les cibles de notre Plan d'action en développement durable que nous avons fixées en lien avec ces opportunités. Il démontre comment elles s'arriment aux types d'opportunités de transition liées au climat recommandées par le TCFD. Un alignement aussi étroit renforce notre confiance à faire avancer ces initiatives.

Cibles du Plan d'action pour le développement durable de GFL		Sommaire de l'opportunité	Les opportunités liées au climat				
			Utilisation rationnelle des ressources	Énergie Source	Produits/ Services	Marchés	Résilience
	Augmenter de 40 % la récupération des matières recyclables dans les centres de tri de GFL d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de matières recyclées</li> <li>Accès à de nouveaux marchés</li> <li>Substitution et diversification des ressources</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Doubler la valorisation du biogaz issu des sites d'enfouissement d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de nouvelles technologies</li> <li>Participation aux marchés du carbone</li> <li>Développement de solutions d'adaptation aux changements climatiques</li> <li>Accès à de nouveaux marchés</li> <li>Réduction des émissions de GES liées aux activités</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



# 5. Gestion de risque

---

GFL cerne, évalue et gère les risques et les occasions liés au climat par l'entremise de processus de gestion des risques à la fois spécifiques au climat et intégrés. Ces deux processus, ainsi que leur alignement avec notre processus de gestion des risques d'entreprise (GRE), sont décrits ci-dessous.

## 5.1. Identification et évaluation des risques – processus spécifiques

L'équipe de la durabilité de GFL effectue des examens périodiques des secteurs fonctionnels de l'entreprise énumérés ci-dessous, afin de cerner les risques et les occasions potentiels liés au climat en fonction de l'évolution de la science, des politiques et de la réglementation, des macro-tendances et de l'analyse comparative avec les pairs. Ces examens consistent également à assurer le suivi de nos activités et de nos émissions de GES, ainsi qu'à préparer des prévisions de nos trajectoires pour atteindre les cibles de réduction de GES de notre Plan d'action pour le développement durable et d'autres indicateurs que nous suivons pour assurer une atténuation appropriée de nos risques climatiques.

L'équipe de la durabilité suit également les progrès réalisés vers l'atteinte de nos objectifs en matière d'occasions de croissance liées au climat (**Tableau 3**). Il s'agit des services de valorisation des ressources et des produits d'énergie renouvelable que nous fournissons et qui aident nos clients à éviter des émissions de GES dans leurs propres activités. Au besoin, notre équipe de la durabilité travaille aussi directement avec les responsables des opérations, des secteurs fonctionnels et de la haute direction pour les soutenir dans l'atteinte de nos cibles. L'équipe possède une vaste expertise dans les domaines de la gestion de projets de durabilité, de l'ingénierie, de la comptabilité des GES, de l'analyse environnementale, de la gestion des risques et de l'analyse de rentabilisation.

Les secteurs fonctionnels où les enjeux climatiques sont pris en compte sont les suivants : Flotte et approvisionnement (type de flotte, consommation de carburant et d'électricité), recyclage (centres de tri), soutien après-collecte (lieux d'enfouissement et centres de transfert), Énergies renouvelables (installations de valorisation du gaz de de lieux d'enfouissement), environnement, santé, sécurité et conformité, développement corporatif, juridique, assurances et opérations.

GFL a fait appel à une firme de consultants externes spécialisée en climat pour mener une analyse de scénarios de risques climatiques axée sur les risques physiques pour les actifs et les activités commerciales de GFL à court, moyen et long terme.

Les risques relevés et analysés dans le cadre de notre analyse de scénarios climatiques sont intégrés à notre programme de gestion des risques d'entreprise (GRE). Ce processus est décrit ci-dessous.

## 5.2. Identification et évaluation des risques – processus intégrés

La gestion des risques et des opportunités liés au climat fait partie intégrante des secteurs fonctionnels, programmes, processus et systèmes suivants : la planification des immobilisations pour les lieux d'enfouissement, la flotte et les autres installations; notre système de gestion environnementale; notre programme Sécurité pour la vie; les examens stratégiques et opérationnels trimestriels; les révisions budgétaires annuelles; notre PEI (Plan d'engagement des investisseurs / EIP); et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Par exemple, les risques et les opportunités liés aux événements météorologiques extrêmes sont inclus dans notre planification annuelle des immobilisations, notre système de gestion environnementale et notre programme Sécurité pour la vie, ainsi que dans nos révisions budgétaires et nos examens opérationnels et stratégiques trimestriels et annuels.

## Prise en compte des changements saisonniers dans nos opérations

Voici un exemple de la façon dont nos unités opérationnelles élaborent et mettent en œuvre des processus pour gérer les risques découlant des conditions météorologiques saisonnières et leurs impacts potentiels sur nos employés et nos activités.

Chaque saison apporte son lot de changements et de défis uniques en matière de sécurité. Les précipitations abondantes et les inondations au printemps, les chaleurs potentiellement extrêmes en été, la diminution de la clarté à partir de l'automne, ainsi que la neige et la glace en hiver, ne sont que quelques exemples des conditions changeantes auxquelles nos chauffeurs sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions tout au long de l'année.

Notre campagne de sécurité saisonnière a été créée pour aider nos équipes à relever ces défis. Chaque campagne fournit aux employés des renseignements saisonniers, notamment une fiche sommaire traitant de sujets qui mettent en lumière des préoccupations de sécurité spécifiques et des procédures d'atténuation pour la saison en cours, accompagnée d'une liste de contrôle de préparation saisonnière. Bien que plusieurs de ces sujets fassent déjà partie de notre formation annuelle, nos campagnes saisonnières permettent d'accroître la vigilance grâce à un fil conducteur et à une thématique plus cohérente, tout en visant à améliorer et à renforcer davantage notre programme de sécurité par l'entremise de concepts de conscience situationnelle.



Les activités quotidiennes de GFL sont gérées à l'échelle locale ou au niveau des actifs. Dans le cadre de leur planification stratégique et opérationnelle, nos gestionnaires locaux évaluent continuellement les risques et les opportunités qui touchent leurs unités d'affaires. Cela comprend les occasions d'acquisition potentielles, les pressions concurrentielles, les plans de croissance organique — tels que le détournement vers le recyclage ou le compostage —, la dynamique du marché, la tarification, ainsi que l'impact potentiel des lois et changements réglementaires existants ou proposés (comme l'introduction de régimes de REP qui encouragent un meilleur recyclage des matières). L'évaluation locale de ces risques et occasions est révisée annuellement au niveau corporatif dans le cadre de notre processus budgétaire annuel. Nos équipes de la haute direction, responsables tant de nos actifs corporatifs que de nos actifs de terrain, se réunissent également de façon régulière, au minimum lors de nos revues d'exploitation trimestrielles. Au cours de ces rencontres, elles revoient notre stratégie d'affaires et identifient les tendances qui touchent l'ensemble de l'entreprise ou nos régions administratives individuelles. Elles y partagent aussi les meilleures pratiques pour gérer ces risques et saisir ces opportunités, y compris ceux liés au climat.

Notre équipe de développement durable, de concert avec notre équipe de gestion des risques d'entreprise (GRE), joue un rôle de premier plan dans ces discussions avec les opérations locales et les secteurs fonctionnels de l'entreprise.

### 5.3. Évaluation des risques climatiques et notre programme de GRE

Afin de renforcer notre capacité à cerner et à gérer les risques localement, nous avons mis sur pied, par l'entremise de notre programme de gestion des risques d'entreprise (GRE), un Comité des risques émergents et évolutifs (CREE). Le CREE est composé d'un groupe restreint de membres de la haute direction provenant de tous les secteurs de l'entreprise. L'objectif de ce comité est de favoriser une meilleure gestion des risques par des discussions constructives et de favoriser une meilleure compréhension des avantages liés aux processus de gestion proactive des risques au sein de nos opérations et auprès de nos chefs de secteurs fonctionnels.

En ce qui concerne le climat, l'équipe de GRE collabore avec l'équipe de développement durable pour :

- Fournir des intrants sur les processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques, afin d'assurer l'harmonisation avec le programme de GRE.
- Veiller à ce que les principaux risques relevés par les analyses de risques liés au climat soient présentés au CREE et intégrés à notre GRE, selon le cas.
- Identifier conjointement et mettre en évidence, auprès de nos gestionnaires locaux et de notre haute direction, les risques et les opportunités liés au climat qui sont pertinents pour leurs activités locales et leurs fonctions corporatives.

# 6. Indicateurs et cibles

## 6.1. Cible de réduction des émissions de portée 1 et 2

Notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) consiste en une réduction absolue de 30 % de nos émissions totales de portée 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021. L'approche utilisée pour définir cette cible est dérivée de trajectoires distinctes fondées sur la science pour les différents types d'émissions générées par nos activités. Les piliers correspondants de notre cible sont les suivants :

- **Pilier 1** : Une réduction des émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement, à un niveau aligné sur l'Évaluation mondiale du méthane (*Global Methane Assessment*).
- **Pilier 2** : Une réduction des émissions de notre flotte de véhicules, à un niveau aligné sur l'approche de contraction absolue pour le transport de l'initiative *Science Based Targets (SBTi)*.
- **Pilier 3** : Une utilisation de 100 % d'électricité renouvelable dans nos propres installations, conformément à la feuille de route vers le net-zéro de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Afin de s'assurer que nos cibles de réduction de GES sont robustes et conformes à la science du climat, GFL a retenu les services d'une firme de services-conseils en développement durable de renommée mondiale pour effectuer un examen indépendant des cibles et de la méthodologie énoncées dans notre premier Rapport climatique. Cet examen a évalué le fondement scientifique et l'ambition de nos cibles par rapport aux méthodologies mentionnées à la section 6.2 ci-dessous, incluant l'Évaluation mondiale du méthane, l'initiative *Science Based Targets* et le scénario « Net Zéro d'ici 2050 » de l'Agence internationale de l'énergie. Le tiers indépendant a conclu que les cibles de GFL et son approche d'établissement de cibles sont cohérentes avec les trajectoires fondées sur la science mentionnées ci-dessus, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. L'examen a également conclu que les efforts de décarbonation de GFL sont crédibles et alignés sur une trajectoire de 1,5 °C basée sur la science.

La **figure 2** ci-dessous illustre la trajectoire de décarbonation de GFL pour atteindre les cibles fondées sur la science décrites ci-dessus et à la **section 6.2**. La trajectoire de statu quo reflète la croissance projetée de nos émissions si nous ne mettons pas en œuvre les mesures de décarbonation décrites dans ce rapport.

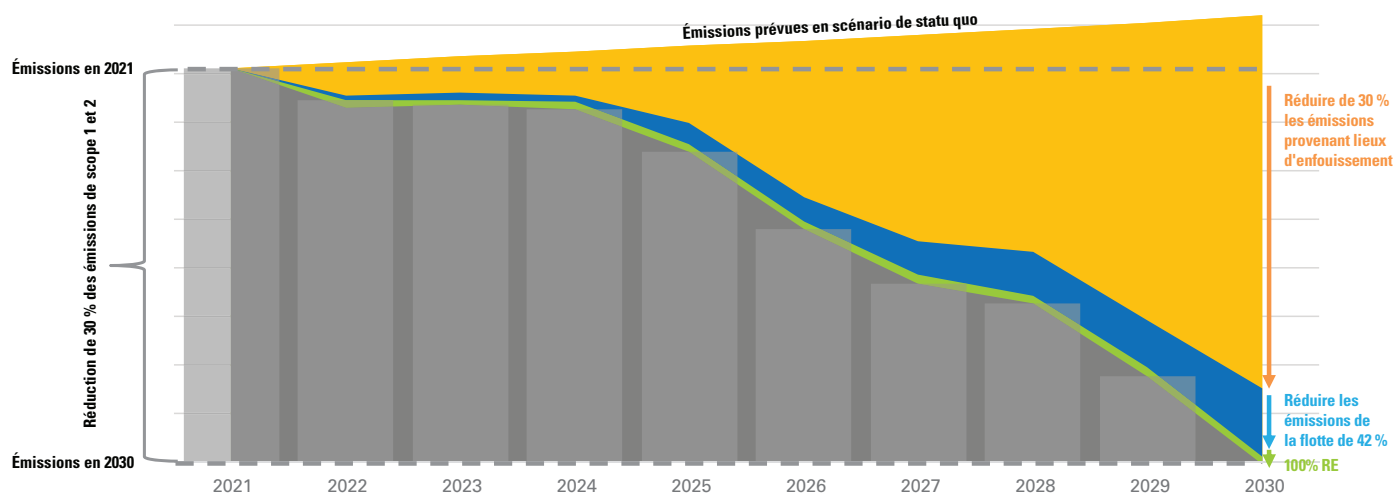


Figure 2 : Trajectoire de décarbonation de GFL

## 6.2. Établissement d'une cible de réduction des émissions de GES alignée sur la science

Notre approche en matière d'établissement de cibles intègre des trajectoires distinctes fondées sur la science pour différents types d'émissions. Cette approche hybride, qui traite séparément les émissions de méthane et de dioxyde de carbone, est une **première dans l'industrie** et s'inscrit dans la lignée des recommandations du GIEC<sup>10</sup> ainsi que du Groupe d'experts de haut niveau de l'ONU sur les engagements des entités non étatiques en faveur du zéro émission nette.<sup>11</sup>

### 6.2.1. Émissions de méthane

Plus de 80 % de nos émissions de portée 1 et 2 de 2021 proviennent d'émissions fugitives de méthane issues des lieux d'enfouissement. La réduction des émissions de méthane est largement considérée comme la stratégie la plus efficace pour garder à portée de main l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C, puisque plus de la moitié des émissions mondiales de méthane découlent des activités humaines dans trois secteurs : l'agriculture (40 %), les combustibles fossiles (35 %) et les déchets (20 %)<sup>12</sup>.

La cible de réduction de méthane de GFL s'aligne sur l'Engagement mondial sur le méthane (*Global Methane Pledge*), lancé lors de la COP26 en 2021 et maintenant soutenu par plus de 150 pays. Cet engagement vise à réduire les émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2030. Cet engagement est fondé sur les conclusions de l'Évaluation mondiale du méthane, qui a modélisé les avantages pour le climat et la qualité de l'air de réductions importantes de méthane, conformément au scénario de 1,5 °C du GIEC<sup>13</sup>.

En accord avec l'Engagement mondial sur le méthane et les scénarios compatibles avec un réchauffement de 1,5 °C, GFL a adopté une cible visant à **réduire de 30 % les émissions de méthane de ses lieux d'enfouissement d'ici 2030**, par rapport à l'année de référence 2021. Cela équivaut à une réduction de plus de 1,2 million de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone<sup>14</sup>.

Cette cible témoigne de notre leadership en matière d'atténuation du méthane, tout en nous positionnant favorablement pour réduire les coûts futurs liés à la conformité aux nouvelles réglementations sur le méthane et aux marchés du carbone.

### 6.2.2. Émissions de dioxyde de carbone

Les émissions de carburant de notre flotte représentent près de 15 % de nos émissions de portée 1 et 2 de l'année de référence 2021. Les émissions provenant de la production d'électricité en amont, qui constituent l'intégralité de nos émissions de portée 2, sont également incluses dans le volet « dioxyde de carbone » de notre cible de réduction des émissions.

GFL s'est fixé pour objectif de **réduire de 42 % les émissions liées à sa flotte d'ici 2030**, par rapport à l'année de référence 2021. Cette cible est alignée sur l'approche de contraction absolue de l'initiative SBTi pour les entreprises exploitant des flottes de véhicules<sup>15</sup>. Elle soutient la transition vers des véhicules et des carburants à plus faibles émissions pour l'ensemble de notre flotte de collecte de matières résiduelles. Cet engagement reflète la nécessité de réduire les émissions de nos opérations de transport, lesquelles contribuent de manière significative à nos émissions de GES de portée 1.

Nous nous attaquons également aux émissions associées à notre consommation d'électricité. Dans la trajectoire vers le net-zéro de l'AIE, près de 90 % de la production mondiale d'électricité proviendra de sources renouvelables d'ici 2050<sup>16</sup>. Les technologies d'énergie renouvelable, comme le solaire et l'éolien, sont essentielles pour réduire les émissions du secteur de l'électricité, qui est actuellement la plus grande source mondiale d'émissions de dioxyde de carbone. Pour soutenir cette transition, GFL s'engage à ce que **100 % de l'électricité utilisée dans ses activités provienne de sources renouvelables d'ici 2030**<sup>17</sup>.

Ensemble, nos cibles relatives à la flotte et à l'électricité soutiennent notre stratégie climatique globale en ciblant deux de nos plus importantes sources d'émissions de dioxyde de carbone. Ces efforts contribuent non seulement aux objectifs mondiaux de décarbonation, mais aident également GFL à atténuer la volatilité du prix des carburants, à se préparer aux futures exigences réglementaires et à positionner ses activités pour une résilience à long terme dans une économie sobre en carbone.

### 6.3. Progrès réalisés par rapport à notre cible de réduction des émissions de portée 1 et 2

Notre cible de réduction des GES couvre l'ensemble des émissions de portée 1 ainsi que les émissions de portée 2 (selon la méthode fondée sur le marché) incluses dans notre inventaire de GES<sup>18</sup>. Pour l'année de déclaration 2024, nous avons recalculé les émissions de notre année de référence 2021, conformément au Protocole des GES (*GHG Protocol*), afin de refléter les acquisitions, les dessaisissements, les améliorations méthodologiques liées à la modélisation des gaz de lieux d'enfouissement, les mises à jour des données d'activité et la correction d'erreurs identifiées. Tous les détails concernant notre méthodologie de comptabilisation des GES sont présentés à l'annexe B.

En 2024, les émissions de GES de portée 1 et 2 de GFL étaient inférieures de 2,5 % à celles de notre année de référence 2021, ce qui représente un progrès d'environ 4 % vers notre cible de 2030. La **figure 3** illustre notre performance par rapport à notre cible de réduction des émissions de portée 1 et 2<sup>19</sup>. Ces progrès témoignent d'une action coordonnée à travers les trois piliers de notre stratégie fondée sur la science : la réduction des émissions de méthane des lieux d'enfouissement, la décarbonation de notre flotte de collecte et la transition vers l'électricité renouvelable.

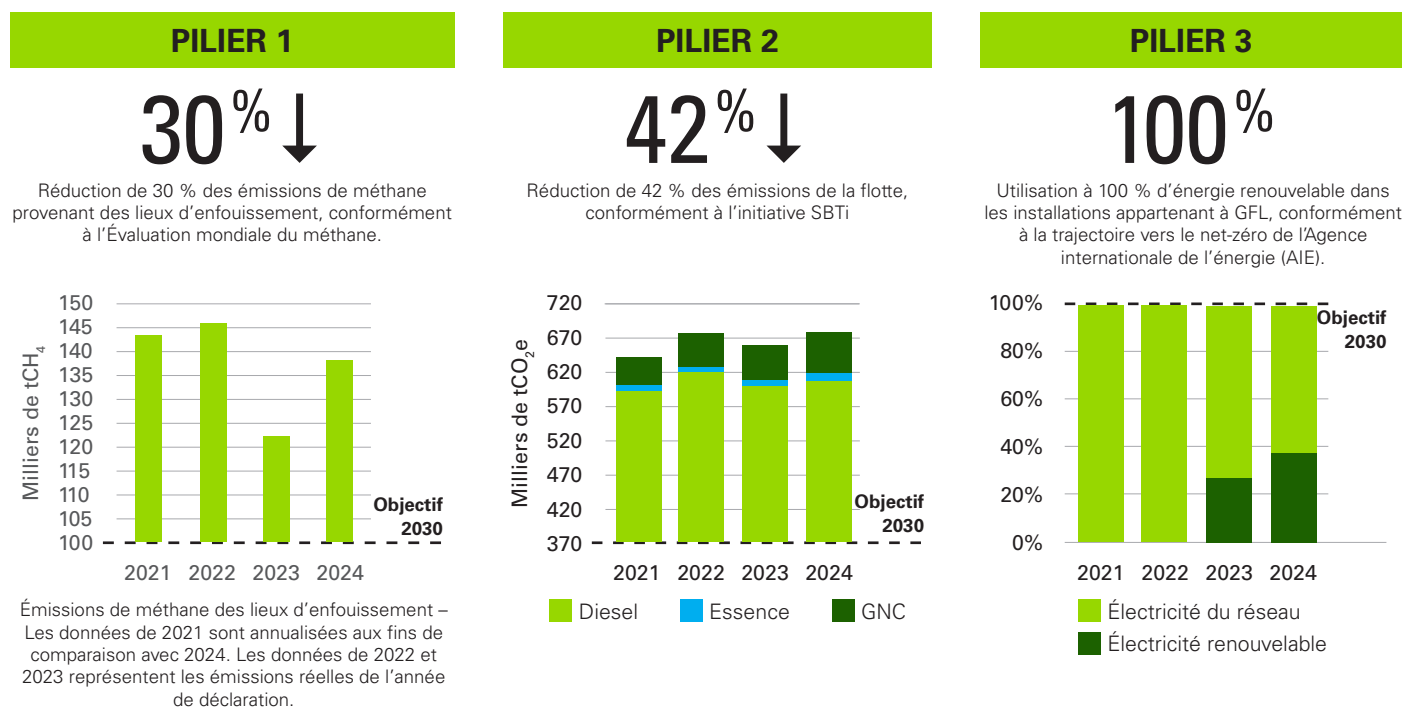


Figure 3 : Progrès réalisés par rapport à nos cibles alignées sur la science

**Réduction du méthane des lieux d'enfouissement :** Nous avons continué d'étendre et de moderniser nos systèmes de captage des gaz de lieux d'enfouissement afin de réduire les émissions fugitives et de favoriser la circularité. En 2024, nous avons mis en service trois nouvelles installations de gaz naturel renouvelable (GNR), qui permettront des réductions d'émissions à long terme tout en soutenant la production de carburants renouvelables.

**Réduction des émissions de la flotte :** Bien que les émissions totales de notre flotte aient augmenté depuis 2021 en raison de notre croissance organique, notre stratégie axée sur le GNC (gaz naturel comprimé) et le GNR a considérablement limité cet impact. En 2024, nous avons atteint notre objectif : au moins 50 % des véhicules de remplacement de notre flotte de collecte des matières résiduelles étaient des véhicules au GNC ou à carburant alternatif. De plus, 72 % de notre flotte américaine au GNC était alimentée par du GNR. Cela témoigne de notre engagement à remplacer le diesel par des solutions de recharge à faibles ou à nulles émissions. En parallèle, nous procédons à l'optimisation des parcours afin de maximiser la densité des circuits et d'améliorer l'utilisation des actifs, réduisant ainsi davantage la consommation de carburant et les émissions associées. Sans cette stratégie de transition, les émissions de notre flotte en expansion auraient été nettement plus élevées. L'expansion continue de notre flotte au GNC crée de nouvelles occasions d'accroître l'utilisation du GNR, nous positionnant pour des réductions encore plus marquées au fil du temps.

**Électricité renouvelable :** Nous avons progressé dans notre transition vers une énergie sobre en carbone en augmentant la part d'électricité renouvelable dans nos activités grâce à l'achat d'énergie renouvelable.

## Amélioration continue de la mesure de nos émissions et augmentation du captage de méthane dans nos lieux d'enfouissement

Nous travaillons avec diligence pour améliorer la qualité et l'exactitude de la quantification des émissions de nos lieux d'enfouissement grâce à diverses initiatives, dont plusieurs ont progressé dans le cadre de notre Programme d'innovation environnementale. En 2024, ces initiatives comprenaient :

- Le pilotage de technologies incluant des capteurs optiques de gaz pour la détection et la réparation des fuites dans les lieux d'enfouissement, des analyseurs automatisés de la qualité des gaz pour faciliter le travail de nos techniciens sur le terrain, ainsi que des technologies de déshydratation pour aider à maintenir des conditions optimales de production et de captage des gaz.
- La surveillance aérienne régulière (par drones ou aéronefs à voilure fixe) dans certains de nos sites d'enfouissement de grande envergure afin de surveiller et de faciliter la gestion de leurs émissions.
- La commandite ou le soutien d'études menées par des institutions universitaires canadiennes et américaines sur la mesure des émissions des lieux d'enfouissement.
- La collaboration avec des associations sectorielles, des universitaires et des organismes de réglementation pour fournir des commentaires sur les modèles existants d'émissions de gaz de lieux d'enfouissement. Ces efforts ont mené à des mises à jour du modèle *Solid Waste Industry for Climate Solutions (SWICS)* et nous ont permis de soumettre des observations sur les règlements de déclaration des émissions de GES.



## 6.4. Indicateurs et cibles utilisés pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat

Nous utilisons une variété d'indicateurs pour évaluer, mesurer et gérer nos risques et nos opportunités liés au climat.

Nos divulgations comprennent plus de 100 points de données environnementaux, sociaux et de gouvernance que nous publions séparément dans des sommaires de données annuels disponibles sur notre site Web. Nous continuerons d'enrichir nos divulgations, selon le cas, afin de maintenir une transparence totale quant à nos progrès et à l'identification et la gestion de nos risques et de nos opportunités liés au climat.

Le **tableau 4** présente les principaux indicateurs que nous suivons en lien avec nos risques et nos occasions liés au climat. Le tableau indique également les cibles que nous avons établies pour répondre à ces risques et saisir ces occasions.

**Tableau 4 : Principaux risques et occasions liés au climat – indicateurs et cibles associés**

Risques et opportunités	Indicateurs clés	Cibles établies liées au risque ou à l'opportunité
<b>Risques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Événements météorologiques extrêmes (Risque 1) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Réclamations d'assurance et incidents</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TIRP de 2,0 ou moins</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des précipitations saisonnières (Risque 2) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Production de lixiviat et coûts associés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non divulgué</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du coût des carburants (Risque 3) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Émissions de portée 1 (tonnes de CO<sub>2</sub>e) liées à l'utilisation de carburant</li> <li>◦ Émissions de GES évitées (tonnes de CO<sub>2</sub>e)</li> <li>◦ Carburant consommé par la flotte (tous les types)</li> <li>◦ Pourcentage de véhicules à carburant alternatif dans la flotte</li> <li>◦ Émissions de portée 3, catégorie des activités liées au carburant et à l'énergie</li> <li>◦ Valeur du crédit par gallon d'équivalent diesel (GED) de GNC ou de GNR utilisé (\$/GED)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 42 % des émissions de portée 1 liées à l'utilisation de carburant par la flotte</li> <li>• 50 % des véhicules de remplacement annuels de la flotte de collecte des matières résiduelles seront des véhicules au GNC ou à carburant alternatif</li> <li>• 85 % de notre flotte américaine au GNC sera alimentée par du GNR d'ici 2030</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fluctuations des prix des matières premières (Risque 4) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Matières recyclables récupérées dans les centres de tri (CT) de GFL (tonnes)</li> <li>◦ Prix et revenus des matières premières</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non divulgué</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance des services de recyclage :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Matières recyclables récupérées dans les centres de tri (CT) de GFL (tonnes)</li> <li>◦ Prix et revenus des matières premières</li> <li>◦ Émissions de GES évitées – découlant des activités de recyclage</li> </ul> </li> <li>• Croissance de la production de GNR dans nos lieux d'enfouissement :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Gaz de lieux d'enfouissement récupéré à des fins de valorisation (% de MMBtu captés)</li> <li>◦ Émissions de portée 1 (tonnes de CO<sub>2</sub>e) et de méthane provenant des lieux d'enfouissement</li> <li>◦ Émissions de GES évitées (tonnes de CO<sub>2</sub>e) – découlant de la production d'énergie renouvelable dans les lieux d'enfouissement</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter de 40 % les matières recyclables récupérées dans les centres de tri (CT) de GFL d'ici 2030</li> <li>• Multiplier par deux la valorisation du biogaz provenant des lieux d'enfouissement d'ici 2030</li> <li>• Réduction de 30 % des émissions de portée 1 (méthane) provenant de nos lieux d'enfouissement</li> </ul>

Une ventilation de nos émissions de portée 1, 2 et 3 ainsi que de nos émissions de GES évitées de 2021 à 2024 est présentée à l'**annexe B**.

# Annexe A : Renseignements supplémentaires sur l'évaluation et les scénarios climatiques

## A.1. Cadre d'évaluation des risques

Nos évaluations des risques physiques et de transition ont été réalisées à l'aide d'un cadre d'évaluation des risques standard (Figure A1). Ce cadre a permis de déterminer l'impact potentiel (la mesure dans laquelle le risque nous affecte après la prise en compte des mesures d'atténuation) en évaluant les trois facteurs définis dans le graphique ci-dessous :

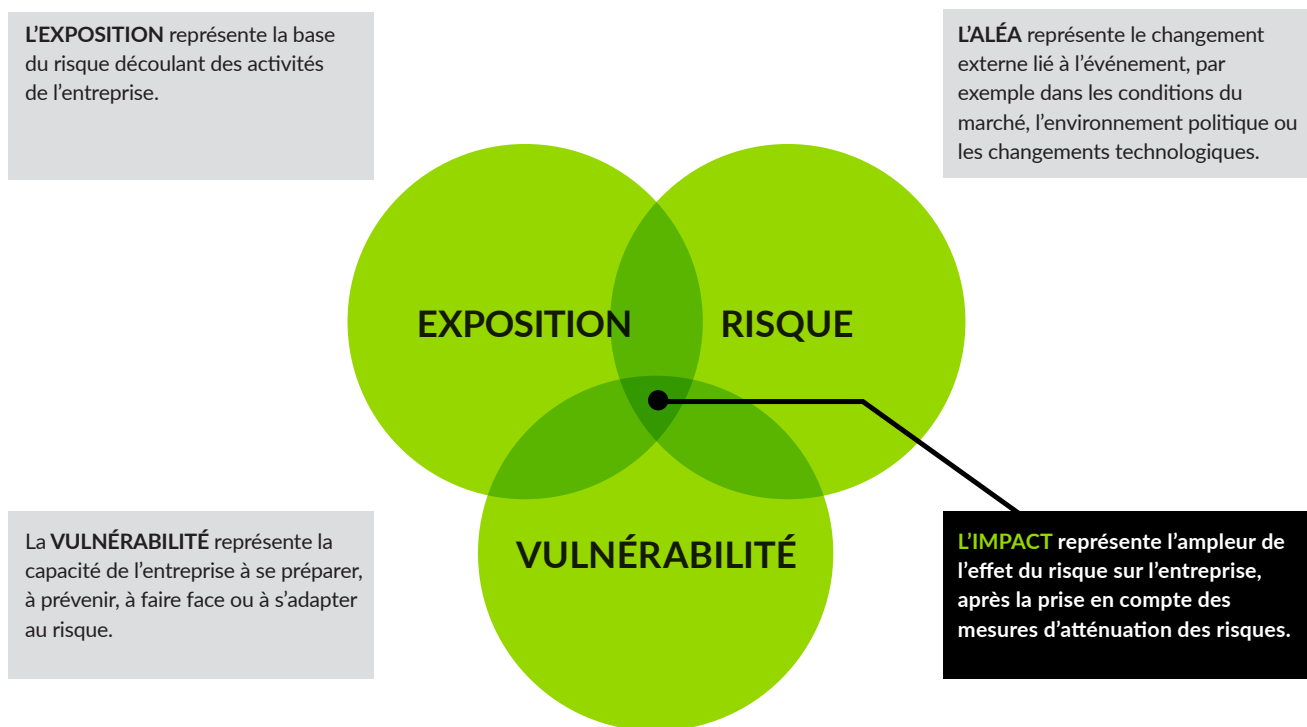


Figure A1 : Cadre d'évaluation des risques

## A.2. Scénarios climatiques utilisés

Le **tableau A1**, à la page suivante, décrit les scénarios climatiques que nous avons utilisés pour préparer l'information fournie dans ce rapport, ainsi que les hypothèses formulées et la justification de leur sélection. À la suite de ce tableau, nous présentons un exemple de la manière dont nous avons utilisé ces scénarios climatiques.

**Tableau A1 : Scénarios climatiques utilisés pour l'évaluation des risques et des opportunités**

<p><b>Scénario climatique et description</b></p> <p><b>NGFS — Contributions déterminées au niveau national (CDN)</b></p> <p>Le scénario des CDN suppose que toutes les contributions inconditionnelles promises par les gouvernements sont mises en œuvre et que les objectifs énergétiques et climatiques sont atteints dans tous les pays jusqu'en 2030. Toutefois, il suppose également que les politiques climatiques sont insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et que le réchauffement climatique augmente pour atteindre environ +2,5 °C.</p>	<p><b>Hypothèses</b></p> <p>Ce scénario a été utilisé pour évaluer les impacts potentiels sur les coûts d'approvisionnement en carburant de GFL découlant des changements dans les conditions du marché et des politiques résultant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le scénario des CDN suppose que tous les engagements pris dans le cadre de ces contributions seront respectés, même s'ils ne sont pas encore mis en œuvre. Les risques de transition sont relativement faibles. Le réchauffement climatique devrait augmenter d'environ 2,5 °C. Des hypothèses ont été formulées concernant la croissance annuelle de la flotte de GFL ainsi que les volumes d'approvisionnement en carburant. La décarbonation de la flotte de GFL a été basée sur l'atteinte de notre cible consistant à ce que 50 % des véhicules de remplacement annuels soient des véhicules au GNC ou à carburant alternatif, ainsi que sur notre objectif d'utiliser davantage de GNR dans nos véhicules au GNC. Les données sur le prix du carburant basées sur ce scénario proviennent du NGFS.</p> <p><b>Justification du choix du scénario</b></p> <p>Ce scénario a été utilisé à titre de scénario à faible risque de transition. Il est représentatif d'un avenir où le risque de transition est moindre en raison de la faible ambition des politiques climatiques et de l'évolution par ailleurs lente des marchés et des technologies.</p>
<p><b>Scénario climatique et description</b></p> <p><b>NGFS — Chef de file (Net zéro 2050)</b></p> <p>Le scénario « Net zéro 2050 » est le scénario le plus ambitieux; il est entièrement aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C. Ce scénario suppose la mise en œuvre de politiques climatiques rigoureuses afin de réduire considérablement les émissions mondiales.</p>	<p><b>Hypothèses</b></p> <p>Ce scénario a été utilisé pour évaluer les impacts potentiels sur les coûts d'approvisionnement en carburant de GFL découlant des changements dans les conditions du marché et des politiques résultant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le scénario des CDN suppose que tous les engagements pris dans le cadre de ces contributions seront respectés, même s'ils ne sont pas encore mis en œuvre. Les risques de transition sont relativement faibles. Le réchauffement climatique devrait augmenter d'environ 2,5 °C. Des hypothèses ont été formulées concernant la croissance annuelle de la flotte de GFL ainsi que les volumes d'approvisionnement en carburant. La décarbonation de la flotte de GFL a été basée sur l'atteinte de notre cible consistant à ce que 50 % des véhicules de remplacement annuels soient des véhicules au GNC ou à carburant alternatif, ainsi que sur notre objectif d'utiliser davantage de GNR dans nos véhicules au GNC. Les données sur le prix du carburant basées sur ce scénario proviennent du NGFS.</p> <p><b>Justification du choix du scénario</b></p> <p>Ce scénario a été utilisé à titre de scénario à faible risque de transition. Il est représentatif d'un avenir où le risque de transition est moindre en raison de la faible ambition des politiques climatiques et de l'évolution par ailleurs lente des marchés et des technologies.</p>
<p><b>Scénario climatique et description</b></p> <p><b>AIE — Politiques annoncées (STEPS)</b></p> <p>Le scénario <i>STEPS</i> est un scénario climatique conservateur qui suppose que les politiques annoncées et prévues ne seront pas toutes mises en œuvre.</p>	<p><b>Hypothèses</b></p> <p>En plus d'analyser les impacts sur les coûts d'approvisionnement en carburant découlant des changements dans les conditions du marché et des politiques, GFL a évalué les variations des coûts du carburant liées aux instruments de tarification du carbone, qui imposent un prix sur le carbone afin d'encourager des pratiques à plus faible intensité carbonique. Le scénario <i>STEPS</i> est un scénario climatique conservateur, supposant que les politiques annoncées et prévues ne seront pas toutes mises en œuvre. D'autres hypothèses incluent le fait que tous les coûts liés au carbone sont refilés par les fournisseurs, ce qui concorde avec les revues de littérature démontrant que la majorité des coûts du carbone liés aux carburants de transport sont transférés aux clients. Les prix du carbone actuels et futurs basés sur des scénarios provenant de sources gouvernementales ou de l'AIE ont été utilisés. Des hypothèses ont été formulées sur la croissance annuelle de la flotte de GFL ainsi que sur la croissance (ou la diminution) des émissions de GES liées à la flotte et des volumes d'approvisionnement en carburant. Il a été postulé que le GNR et les véhicules électriques ne génèrent aucune émission. La décarbonation de la flotte de GFL a été basée sur l'atteinte de notre cible consistant à ce que 50 % des véhicules de remplacement annuels soient des véhicules au GNC ou à carburant alternatif, ainsi que sur notre objectif d'utiliser davantage de GNR dans nos véhicules au GNC.</p> <p><b>Justification du choix du scénario</b></p> <p>Le scénario <i>STEPS</i> a été utilisé comme scénario le plus favorable (faible risque de transition) pour la tarification du carbone. Le <i>STEPS</i> est représentatif d'un avenir où le risque de transition est relativement faible en raison d'un nombre restreint de changements technologiques, politiques et de marché. Ce scénario constitue le scénario le plus favorable en ce qui a trait à la tarification du carbone, puisqu'il suppose que le prix du carbone n'aura pas besoin d'augmenter de façon aussi importante que dans un scénario « Net zéro ».</p>

**Tableau A1 : Scénarios climatiques utilisés pour l'évaluation des risques et des opportunités (suite)**

<p><b>Scénario climatique et description</b></p> <p><b>AIE — Émissions nettes nulles (NZE)</b></p> <p>Le scénario des émissions nettes nulles (NZE) est entièrement aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C. Il est similaire au scénario « Net zéro 2050 » du NGFS.</p>	<p><b>Hypothèses</b></p> <p>En plus d'analyser les impacts sur les coûts d'approvisionnement en carburant découlant des changements dans les conditions du marché et des politiques, GFL a évalué les variations des coûts du carburant liées aux instruments de tarification du carbone, qui imposent un prix sur le carbone afin d'encourager des pratiques à plus faible intensité carbonique. Le scénario des émissions nettes nulles (NZE) est entièrement aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Les prix du carbone actuels et futurs provenant de sources gouvernementales ou de l'AIE ont été utilisés. Des hypothèses ont été formulées concernant la croissance annuelle de la flotte de GFL ainsi que sur la croissance (ou la diminution) des émissions de GES liées à la flotte et des volumes d'approvisionnement en carburant. Il a été postulé que le GNR et les véhicules électriques ne génèrent aucune émission. La décarbonation de la flotte de GFL a été basée sur l'atteinte de notre cible consistant à ce que 50 % des véhicules de remplacement annuels soient des véhicules au GNC ou à carburant alternatif, ainsi que sur notre objectif d'utiliser davantage de GNR dans nos véhicules au GNC.</p> <p><b>Justification du choix du scénario</b></p> <p>À l'instar du scénario « Net zéro 2050 » du NGFS, le scénario NZE est représentatif d'un avenir où le risque de transition est le plus élevé, en raison des changements technologiques, politiques et de marché importants nécessaires pour réaliser la transition. Par conséquent, le scénario NZE constitue le « pire scénario » en ce qui a trait à la tarification du carbone, puisqu'il suppose une augmentation du prix du carbone afin de favoriser de nouvelles réductions d'émissions.</p>
<p><b>Scénario climatique et description</b></p> <p><b>GIEC — RCP (Profils représentatifs d'évolution de concentration)</b></p> <p>Les RCP sont des scénarios utilisés pour prédire les concentrations futures de gaz à effet de serre et sont employés dans l'évaluation des risques physiques. Ils ont été utilisés pour la première fois par le GIEC dans son cinquième rapport d'évaluation. Le RCP 4.5 représente un scénario modéré ou intermédiaire, où les émissions continuent d'augmenter modérément jusqu'en 2080 environ, avant de se stabiliser jusqu'en 2100. Bien qu'il soit jugé peu probable, le RCP 8.5 représente le pire scénario, où les émissions augmentent de façon importante et continue jusqu'en 2100.</p> <p>Ces scénarios ont été utilisés seuls ainsi qu'en conjonction avec les trajectoires socio-économiques partagées (SSP) correspondantes, tel que décrit.</p>	<p><b>Hypothèses</b></p> <p>Les scénarios RCP 4.5 et 8.5 ont été utilisés pour évaluer les impacts des cyclones tropicaux sur les activités de GFL. Les installations de GFL situées dans les régions côtières du sud-est des États-Unis et du Canada sont particulièrement exposées aux risques liés aux cyclones tropicaux. L'impact direct d'un ouragan sur nos installations pourrait entraîner des coûts de réparation ou de remplacement importants pour nos actifs de grande valeur. Compte tenu de l'incertitude quant à l'évolution future de l'activité des cyclones tropicaux, l'évaluation a examiné les pertes de revenus annuelles moyennes sur une longue période ainsi que les événements extrêmes (périodes de récurrence de 100 ans et de 1 000 ans). Des analyses d'exposition et de vulnérabilité, s'appuyant notamment sur les événements historiques, la littérature scientifique et l'échelle de Saffir-Simpson, ont été réalisées pour affiner la liste des sites potentiellement touchés dans le sud et le sud-est des États-Unis ainsi que sur la côte est du Canada.</p> <p>Les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 ont été utilisés pour évaluer les impacts de l'évolution des régimes de précipitations sur les activités d'enfouissement de GFL. Les incertitudes incluent les limites inhérentes aux données de précipitations quotidiennes du CMIP6 utilisées pour l'analyse. La variation des précipitations est calculée entre les valeurs historiques modélisées et les valeurs futures projetées afin d'obtenir un pourcentage de variation des précipitations saisonnières. Un ratio de 1:1 entre l'augmentation des précipitations et la production de lixiviat a été utilisé (par exemple, une augmentation de 5 % des précipitations entraîne une augmentation de 5 % du lixiviat produit). Les coûts de traitement du lixiviat de 2023 ont été utilisés pour estimer les coûts futurs additionnels.</p> <p><b>Justification du choix du scénario</b></p> <p>Le RCP 4.5 est un scénario aligné sur une hausse de 2 °C. Il représente un scénario « intermédiaire » ou de « stabilisation » impliquant des efforts modérés pour réduire les émissions, notamment par la mise en œuvre de certaines politiques et de technologies à plus faibles émissions. Le RCP 4.5 s'aligne bien avec la stratégie actuelle de GFL visant à réduire les émissions de GES, ainsi qu'avec la combinaison actuelle de technologies de réduction des émissions disponibles et les réglementations climatiques en vigueur dans les marchés où nous exerçons nos activités. Le RCP 8.5 est un scénario aligné sur une hausse de 4 °C qui représente un scénario de « maintien du statu quo », caractérisé par une utilisation élevée de combustibles fossiles et des efforts minimaux pour atténuer les changements climatiques. Il a été utilisé pour évaluer les risques pour GFL dans les conditions climatiques les plus défavorables.</p> <p>Le SSP2-4.5 est un scénario aligné sur une hausse de +2 °C. Il représente un scénario « intermédiaire » ou de « stabilisation » impliquant des efforts modérés pour réduire les émissions, notamment par la mise en œuvre de certaines politiques et de technologies à plus faibles émissions. Le SSP2-4.5 s'aligne bien avec la stratégie actuelle de GFL visant à réduire les émissions de GES, ainsi qu'avec la combinaison actuelle de technologies de réduction des émissions disponibles et les réglementations climatiques en vigueur dans les marchés où nous exerçons nos activités. Le SSP5-8.5 est un scénario aligné sur une hausse de 4 °C qui représente un scénario « à impact élevé », où le développement est principalement stimulé par l'utilisation de combustibles fossiles avec des efforts minimaux pour atténuer les changements climatiques. Il a été utilisé pour évaluer les risques pour GFL dans les conditions climatiques les plus défavorables.</p>

### A.3. Exemple d'utilisation des scénarios climatiques dans notre analyse

L'identification des actifs à risque face aux cyclones tropicaux dans l'ensemble du portefeuille nord-américain de GFL – incluant les installations de gestion des matières résiduelles, de gestion des matières dangereuses et liquides ainsi que la décontamination de sols – a suivi un processus en deux étapes :

- **Étape 1** : Priorisation des sites historiquement touchés par des cyclones tropicaux côtiers (de catégorie 1 ou supérieure sur l'échelle de Saffir-Simpson). Ces emplacements sont illustrés à la **figure A2**.
- **Étape 2** : Affinement de la liste établie à l'étape 1 selon l'intensité des cyclones tropicaux et la valeur d'assurance, en mettant l'accent sur les sites de grande valeur touchés par des cyclones de catégorie inférieure et sur les sites de moindre valeur touchés par des tempêtes plus violentes.

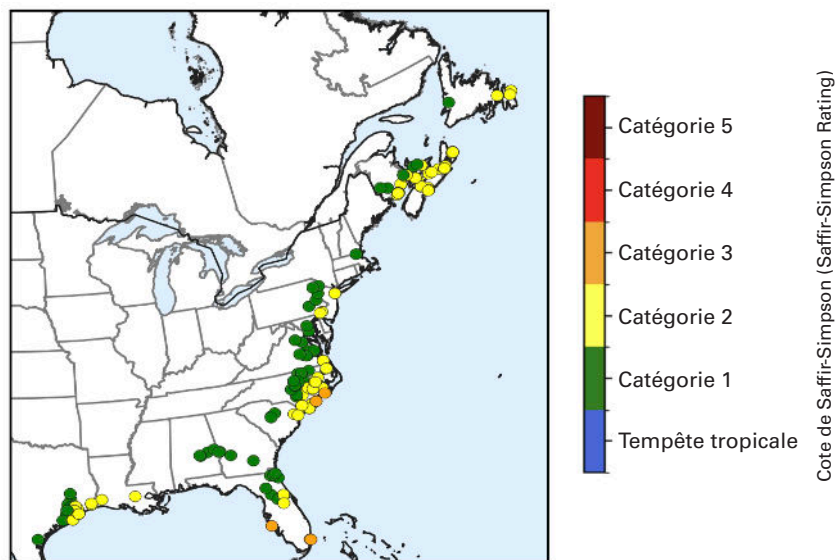


Figure A2 : Sites priorités historiquement touchés par des cyclones tropicaux

# Annexe B : Émissions de GES et approche de comptabilisation

## B.1. Émissions de GES

Une ventilation de nos émissions de portée 1, 2 et 3 ainsi que d'autres indicateurs pertinents pour la période de 2021 à 2024 est présentée au tableau B1. Nous incluons les émissions liées aux investissements dans notre inventaire d'émissions de GES de portée 3, ce qui comprend notre part proportionnelle des émissions de *Green Infrastructure Partners* et des coentreprises liées à *GFL Renewables*. Pour l'année de déclaration 2025, les activités de services environnementaux seront également incluses dans nos émissions de portée 3 liées aux investissements.

**Tableau B1 : Émissions de GES et autres indicateurs pertinents<sup>20</sup>**

Paramètres	2021	2022	2023	2024
<b>Émissions totales de scope 1<sup>21</sup></b>	<b>4,726,654</b>	<b>4,832,611</b>	<b>4,158,435</b>	<b>4,630,217</b>
Enfouissement	4,014,284	4,082,699	3,424,037	3,866,533
Compostage	22,734	31,457	30,629	23,194
Combustion de combustibles fossiles – Sources mobiles <sup>22</sup>	654,501	692,514	671,827	690,910
Autre consommation d'énergie	35,135	25,941	31,943	49,580
<b>Total des émissions de portée 2<sup>23</sup></b>	<b>30,953</b>	<b>30,796</b>	<b>14,095</b>	<b>7,154</b>
Émissions de portée 2 (méthode fondée sur l'emplacement)	30,953	30,796	34,412	33,090
Émissions de portée 2 (méthode fondée sur le marché)	Non déclaré	Non déclaré	14,095	7,154
<b>Total des émissions de portée 3<sup>24</sup></b>	<b>869,159</b>	<b>866,091</b>	<b>800,612</b>	<b>657,084</b>
Biens et services achetés	337,412	251,791	263,086	129,659
Biens de capital	116,277	145,107	192,546	108,467
Activités liées au carburant et à l'énergie	106,396	105,847	101,504	120,094
Transport et distribution	276,629	312,581	172,089	132,553
Déchets générés par les activités	682	1,242	1,213	1,347
Déplacements des employés (domicile-travail)	30,663	34,336	34,204	32,268
Voyages d'affaires	1,100	3,178	3,324	3,558
Utilisation des produits vendus <sup>25, 26</sup>	Non déclaré	12,009	32,645	32,789
Investissements <sup>27</sup>	Non déclaré	Non déclaré	Non déclaré	96,349
<b>Total des émissions de GES évitées et séquestrées</b>	<b>12,129,770</b>	<b>11,971,563</b>	<b>11,944,670</b>	<b>12,105,594</b>
Matières recyclables, matières organiques et autres flux de matières recyclables	7,776,179	7,690,866	8,171,989	8,211,465
Production d'énergie renouvelable à partir de gaz de lieu d'enfouissement	279,443	201,303	233,508	153,555
Carbone séquestré	3,943,262	4,079,394	3,539,174	3,740,574
<b>Intensité carbone</b>				
Émissions de GES évitées (tonnes de CO <sub>2</sub> e) par million de dollars de chiffre d'affaires <sup>28</sup>	1,482	1,167	1,118	1,540
Émissions de portée 1 (tonnes de CO <sub>2</sub> e) par million de dollars de chiffre d'affaires	920	715	553	589
Émissions de portée 1 et 2 (tonnes de CO <sub>2</sub> e) par million de dollars de chiffre d'affaires	926	719	555	590

## B.2. Approche de comptabilisation des GES de GFL

Le calcul de notre inventaire d'émissions de GES est fondé sur la Norme de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour les entreprises du *GHG Protocol*<sup>29</sup>, la norme de comptabilité durable pour la gestion des déchets du SASB<sup>30</sup> (*Sustainability Accounting Standards Board*), le Protocole de quantification des émissions de gaz à effet de serre issues des activités de gestion des matières résiduelles<sup>31</sup>, ainsi que sur la documentation du SWICS relative à la comptabilisation des émissions de gaz de lieu d'enfouissement.

GFL utilise l'approche du contrôle opérationnel pour définir son périmètre organisationnel. Selon cette approche, GFL comptabilise 100 % des émissions de GES provenant des activités pour lesquelles elle a le pouvoir de mettre en œuvre des décisions opérationnelles.

Les catégories de sources générant des émissions de GES de portée 1 issues des activités de GFL comprennent :

- Les lieux d'enfouissement : incluant les lieux d'enfouissement de débris de résidus issus de l'industrie de la construction, rénovation et démolition (CRD) et les lieux d'enfouissement de déchets ménagers, qu'ils soient actifs, fermés ou inactifs. Les émissions proviennent des émissions fugitives de méthane s'échappant de la surface du site, ainsi que des émissions de combustion issues des systèmes de captage et de contrôle des gaz de lieu d'enfouissement qui brûlent le gaz par torchage ou qui le valorisent pour la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur.
- La combustion de carburant : provenant de la flotte de véhicules routiers et hors route, ainsi que des équipements de combustion fixe (chauffage des locaux et équipements liés aux procédés).
- Les installations de compostage aérobie.

Les catégories de sources générant des émissions de GES de portée 2 issues des activités de GFL comprennent :

- La consommation d'électricité pour les activités liées aux bureaux.
- La consommation d'électricité pour l'exploitation des installations ou les activités liées aux procédés.

Dans le secteur de la gestion des matières résiduelles, il est fréquent qu'un lieu d'enfouissement soit contrôlé par plusieurs entreprises. Dans les cas où GFL agit à titre de fournisseur de services — par exemple, lorsque nous sommes mandatés par le propriétaire du site pour effectuer uniquement des tâches spécifiques comme la mise en place des matières et l'application du recouvrement journalier, ou lorsque GFL ne contrôle pas l'exploitation du réseau de captage du lieu d'enfouissement — ces sites sont considérés comme étant hors de notre contrôle opérationnel du point de vue de l'inventaire et de la gestion des émissions de GES.

Nos calculs d'émissions de GES s'appuient sur les données opérationnelles recueillies à l'échelle de l'entreprise, incluant les dossiers d'exploitation, juridiques et comptables. Les facteurs d'émission et les sources méthodologiques sont sélectionnés en fonction de leur pertinence et de leur représentativité par rapport aux données d'activité. Les sources incluent celles de l'EPA des États-Unis, d'Environnement et Changement climatique Canada et du SWICS.

GFL, de concert avec d'autres propriétaires et exploitants de lieux d'enfouissement publics et privés, a financé le développement du protocole SWICS pour la modélisation des émissions de méthane de lieu d'enfouissement et du modèle d'émissions de lieu d'enfouissement (LEM) connexe. Le modèle est basé sur les méthodologies existantes de l'EPA des États-Unis et sur des recherches publiées et révisées par les pairs afin de modéliser les émissions fugitives de méthane des lieux d'enfouissement à l'aide de données d'entrée mesurées. Le protocole SWICS et le LEM sont utilisés pour quantifier les émissions fugitives de méthane déclarées dans notre inventaire d'émissions de portée 1.

Voici la traduction de ce paragraphe technique, en utilisant la nomenclature officielle des gaz à effet de serre et les termes réglementaires en vigueur au Canada et au Québec : Selon le SASB et le *GHG Protocol*, les sources de GES situées à l'intérieur du périmètre opérationnel devraient inclure (le cas échéant) les sept GES visés par le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>). GFL inclut actuellement les émissions suivantes liées à la consommation d'énergie dans ses émissions de portée 1 et 2 : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O.

Aucune activité entraînant des émissions matérielles de SF<sub>6</sub>, de HFC, de PFC ou de NF<sub>3</sub> n'a été identifiée au sein du périmètre de GFL. Le CO<sub>2</sub> biogénique est comptabilisé séparément des émissions de portée 1 et 2.

Selon le SASB, les émissions de tous les GES doivent être consolidées et déclarées en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>e) et calculées conformément aux valeurs de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sur un horizon temporel de 100 ans. Le PRP est le rapport entre le forçage radiatif intégré dans le temps découlant de l'émission instantanée d'un kilogramme d'un gaz à l'état de trace et celui d'un kilogramme d'un gaz de référence (soit le CO<sub>2</sub>). Par souci de cohérence avec les exigences de déclaration de l'EPA en matière de GES, les inventaires de GES de GFL pour les années 2019 à 2024 utilisent les valeurs de PRP issues du cinquième rapport d'évaluation (AR5) du GIEC<sup>32</sup>.

Nous maintenons un plan de gestion de l'inventaire (PGI) des GES annuel afin de documenter les périmètres, les méthodes, les résultats, la gestion, l'audit et la vérification, ainsi que les références clés utilisées pour établir les émissions de GES de portée 1 et 2 de GFL et les informations connexes. Ces informations connexes comprennent les émissions atmosphériques autres que les GES, ainsi que la production et la consommation d'énergie (y compris le carburant). Le PGI des GES est un document évolutif qui change au rythme du processus d'inventaire de GFL et des documents de gouvernance interne et de contrôle.

Nos émissions de GES sont vérifiées annuellement par un auditeur tiers accrédité, et nos émissions sont divulguées publiquement sur notre site Web ainsi que par l'entremise de plusieurs plateformes ESG. Les vérifications sont effectuées conformément aux spécifications de la norme ISO 14064-3:2006 (directives et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations de GES) afin de fournir une assurance limitée sur notre inventaire annuel des émissions de GES de portée 1, 2 et 3.

### B.2.1. Année de référence et méthodologie de recalcul

Une année de référence est un point de repère dans le passé auquel les émissions actuelles peuvent être comparées. Les cibles de réduction des émissions de GES de GFL utilisent une année de référence fixe, soit 2021. Lorsque nos cibles de GES ont été annoncées pour la première fois dans le cadre de notre Plan d'action pour le développement durable au sein de notre Rapport de développement durable 2021, l'année 2021 a été établie comme année de référence, car elle constituait l'année la plus récente disposant de données sur les émissions fiables et vérifiables.

Conformément au *GHG Protocol*, un recalcul et une nouvelle déclaration de l'année de référence seront déclenchés par des changements importants dans les méthodologies de quantification, des changements structurels ou d'autres impacts matériels<sup>33</sup>. Lorsque le recalcul de l'année de référence indique que la différence matérielle d'une activité ou d'un changement individuel (ou de changements cumulatifs) est égale ou inférieure à 5 %, nous pourrions choisir de ne pas publier de mise à jour des émissions de notre année de référence. En tant qu'entreprise axée sur la croissance, des changements structurels importants, tels que des fusions, des acquisitions et des dessaisissements, peuvent survenir annuellement.

Notre cible de réduction des émissions de GES est basée sur une année de référence fixe. Après les recalculs selon l'approche de l'année de référence fixe, les sources d'émissions d'une entreprise acquise sont incluses avec leurs émissions tant pour l'année de référence (alors que nous ne contrôlions pas encore ces sources) que pour l'année de déclaration en cours. De même, les émissions des installations cédées sont exclues tant de l'année de référence (lorsqu'elles étaient encore contrôlées par GFL) que de l'année de déclaration au cours de laquelle le dessaisissement a eu lieu. L'option « année complète » pour le recalcul des émissions est utilisée pour les changements structurels. Les émissions de l'année de référence sont recalculées pour l'année entière, plutôt que seulement pour le reste de la période de déclaration suivant le changement structurel (l'option au prorata). À ce titre, l'inventaire de l'année de référence comprend les émissions de toutes les installations de janvier à décembre.

# Annexe C : Alignement du rapport sur les recommandations du TCFD

Le tableau de référence rapide ci-dessous indique les numéros de page où se trouve l'information relative à chacune des recommandations du TCFD dans le présent rapport. D'autres divulgations pertinentes de GFL y sont également répertoriées.

**Tableau C1 : Alignement du rapport sur les recommandations du TCFD**

Éléments fondamentaux et recommandations	Divulgations supplémentaires de GFL
<p><b>Gouvernance</b></p> <p>a. Décrire la surveillance exercée par le conseil d'administration sur les risques et les opportunités liés au climat. (p. 5-6)</p> <p>b. Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat. (p. 6-7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Circulaire de sollicitation de procurations 2025</a></li> <li>• Réponse au questionnaire du CDP 2025, Section <a href="#">C4 – Gouvernance</a></li> </ul>
<p><b>Stratégie</b></p> <p>a. Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme. (p. 8-15)</p> <p>b. Décrire l'incidence des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. (p. 8-15)</p> <p>c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins. (p. 4, 11-15)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse au CDP 2025, <a href="#">section C3 – Risques et opportunités</a> et <a href="#">C5 – Stratégie d'entreprise</a></li> </ul>
<p><b>Gestion des risques</b></p> <p>a. Décrire les processus de l'organisation pour l'identification et l'évaluation des risques liés au climat. (p. 16)</p> <p>b. Décrire les processus de l'organisation pour la gestion des risques liés au climat. (p. 16-17)</p> <p>c. Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation. (p. 16-17)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Rapport annuel 2024</a></li> <li>• Réponse au questionnaire du CDP 2025, Section <a href="#">C2 – Identification, évaluation et gestion des dépendances, des incidences, des risques et des opportunités</a></li> </ul>
<p><b>Indicateurs et cibles</b></p> <p>a. Divulguer les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques. (p. 18-22, Annexe B)</p> <p>b. Divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, de portée 2 et, s'il y a lieu, de portée 3, ainsi que les risques connexes. (p. 19, Annexe B)</p> <p>c. Décrire les cibles utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que la performance par rapport à ces cibles. (p. 15, 18-22)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Sommaire des données 2024</a></li> <li>• Réponse au questionnaire du CDP 2025, Section <a href="#">C7 – Performance environnementale</a></li> </ul>

# Notes de fin

---

## Section 2

1. Le programme d'innovation environnementale de GFL a reçu un prix *SEAL 2020 Business Sustainability Award*, soulignant l'excellence de ses initiatives environnementales et de développement durable. Les principaux critères de sélection sont présentés ici : <https://gflenv.com/news-media-events-detail/gfl-awarded-seal-award/>.

## Section 3

2. Pour de plus amples renseignements sur les incitatifs autres qu'en actions, voir les pages 31 à 33 de la Circulaire de sollicitation de procurations 2024 de GFL : [https://s24.q4cdn.com/409248530/files/doc\\_financials/2024/ar/Circular.pdf](https://s24.q4cdn.com/409248530/files/doc_financials/2024/ar/Circular.pdf).
3. Les progrès les plus récents concernant la mise en œuvre de notre Plan d'action pour le développement durable, ainsi que les rapports connexes et antérieurs, sont disponibles ici : <https://investors.gflenv.com/English/esg/sustainability/default.aspx>.

## Section 4

4. Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires correspondantes d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. <https://www.ipcc.ch/sr15>.
5. Rapport annuel 2024 de GFL. [https://s24.q4cdn.com/409248530/files/doc\\_financials/2024/ar/Annual-Report.pdf](https://s24.q4cdn.com/409248530/files/doc_financials/2024/ar/Annual-Report.pdf).

## Section 4, Table 2

6. La redevance fédérale sur les combustibles au Canada a été supprimée à compter du 1er avril 2025.
7. L'écart de prix du carburant suppose que la différence de prix demeure la même qu'en 2024.
8. Les revenus et la valeur du crédit pour la production de gaz naturel renouvelable (GNR) aux États-Unis sont fondés sur l'hypothèse d'un RIN D3 à 2,50 \$ US.
9. GFL a reçu un prix *SEAL Environmental Initiative Award* pour son initiative de gaz naturel renouvelable dans plusieurs de ses lieux d'enfouissement. Le prix *Environmental Initiative* récompense des programmes individuels qui font preuve de leadership et d'engagement envers un avenir durable. Les principaux critères de sélection comprenaient la démonstration de l'impact environnemental, l'innovation et le niveau d'investissement. <https://www.prnewswire.com/news-releases/gfl-environmental-inc-awarded-2023-seal-business-sustainability-award-301834158.html>.

## Section 6

10. Dans le rapport spécial du GIEC, les émissions de GES sont classées en deux grandes catégories selon leur incidence sur la température mondiale : les GES à longue durée de vie, comme le dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ), dont l'effet de réchauffement dépend principalement de la quantité cumulative totale émise au cours du siècle dernier ou de l'ensemble de l'ère industrielle ; et les polluants climatiques à courte durée de vie (PCCV), comme le méthane, dont l'effet de réchauffement dépend principalement des taux d'émission annuels actuels et récents. Ces différentes dépendances influent sur les réductions d'émissions requises pour chaque forceur afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C ou à tout autre niveau. <https://www.ipcc.ch/sr15/cross-chapter-boxes/>.
11. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau des Nations Unies sur les engagements de neutralité climatique des entités non étatiques, intitulé *L'intégrité compte : Engagements des entreprises, des institutions financières, des villes et des régions en faveur de la neutralité carbone*, recommande que les cibles tiennent compte de toutes les émissions de GES et incluent des cibles distinctes pour les émissions matérielles de gaz à effet de serre autres que le  $\text{CO}_2$ , comme le méthane (Recommandation 2). [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/high-level\\_expert\\_group\\_n7b.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/high-level_expert_group_n7b.pdf).
12. Programme des Nations Unies pour l'environnement et Coalition pour le climat et l'air pur (2021). Évaluation mondiale du méthane : avantages et coûts de l'atténuation des émissions de méthane. [https://www.ccaoalition.org/sites/default/files/resources//2021\\_Global-Methane\\_Assessment\\_full\\_0.pdf](https://www.ccaoalition.org/sites/default/files/resources//2021_Global-Methane_Assessment_full_0.pdf).
13. Programme des Nations Unies pour l'environnement et Coalition pour le climat et l'air pur (2021). Évaluation mondiale du méthane : avantages et coûts de l'atténuation des émissions de méthane. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. <https://www.unep.org/resources/report/global-methane-assessment-benefits-and-costs-mitigating-methane-emissions>.
14. Basé sur le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sur 100 ans pour le méthane, selon le cinquième rapport d'évaluation (AR5) du GIEC.
15. Selon la SBTi, l'outil *Sectoral Decarbonization Approach (SDA) Transport* est disponible pour aider les entreprises à modéliser uniquement les cibles de portée 3. Cet outil ne s'applique pas aux entreprises qui possèdent ou contrôlent des opérations de transport, comme GFL. Ces entreprises devraient plutôt utiliser l'outil *Corporate Near-Term Tool*.
16. AIE (2021), *Net Zero by 2050*, AIE, Paris <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>, Licence : CC BY 4.0.
17. GFL a fondé sa stratégie d'électricité 100 % renouvelable et son approche de comptabilisation sur le *GHG Protocol* et les directives techniques de la *Renewable Energy 100 (RE100)*.
18. Toutes les sources d'émissions situées à l'intérieur de notre périmètre de contrôle opérationnel sont incluses, avec un objectif de réduction absolue de 30 % des émissions de GES pour les sources de portée 1 et 2. Par catégorie de source d'émission, il est prévu que certaines catégories, comme les émissions fugitives des lieux d'enfouissement, diminueront, tandis que d'autres, notamment celles liées à la croissance prévue de nos services visant à soutenir nos clients dans l'atteinte de leurs objectifs de durabilité, sont susceptibles d'augmenter au cours de la période visée en raison de la croissance organique de ces services.
19. Conformément au *GHG Protocol*, nous déclarons nos émissions réelles pour une année de déclaration spécifique et les émissions annualisées pour notre année de référence ajustée (en tenant compte des fusions et acquisitions, comme décrit à l'Annexe C).

# Notes de fin

---

## Annexe B

20. Les émissions de GES ont été calculées selon le *Greenhouse Gas Protocol*, la norme ISO 14064 et les directives connexes. Les émissions de portée 1 et 2 pour toutes les années, ainsi que les émissions de portée 3, ont été vérifiées de manière indépendante par un tiers. Les émissions des gaz de lieux d'enfouissement sont calculées à l'aide des équations de la sous-partie HH de la partie 98 de l'EPA des États-Unis et des directives connexes du SWICS. Les émissions de GES des portées 1, 2 et 3 ont été recalculées pour toutes les années de déclaration en utilisant les valeurs de potentiel de réchauffement planétaire du cinquième rapport d'évaluation (AR5) du GIEC.
21. Les émissions de portée 1 de notre année de référence (2021) ont été recalculées conformément au *GHG Protocol* afin de refléter les changements structurels, notamment les acquisitions et les dessaisissements, les modifications de notre méthodologie de calcul pour l'aligner sur les pratiques de l'industrie et certaines améliorations de la précision. Les émissions de GES déclarées pour les portées 1 et 2 représentent les émissions réelles pour l'année de déclaration, sans ajustement pour les acquisitions et les dessaisissements. Par exemple, les acquisitions réalisées en 2023 sont comptabilisées au prorata de la période de détention en 2023 et pour l'année complète de détention en 2024.
22. Les sources mobiles comprennent les véhicules et équipements routiers et hors route des divisions des Déchets solides et des Services environnementaux de GFL.
23. Conformément au *GHG Protocol*, les émissions basées sur la localisation représentent l'utilisation de l'électricité provenant du réseau régional dans les installations appartenant à GFL. Les émissions basées sur le marché représentent l'électricité provenant du réseau dans les installations appartenant à GFL, jumelée à des certificats d'énergie renouvelable (CER) régionaux.
24. Les émissions de portée 3 associées aux catégories « Biens et services achetés » et « Biens de capital » sont calculées selon la méthode basée sur les dépenses, telle que définie dans les directives techniques du *GHG Protocol* pour le calcul des émissions de portée 3. Les émissions de 2023 pour ces catégories ont été recalculées sur la base des facteurs d'émission EEIO mis à jour. En 2024, les émissions de ces catégories ont diminué par rapport à 2023 en raison d'une meilleure transparence des données d'approvisionnement et d'une baisse des dépenses.
25. La raffinerie d'huiles usagées de GFL collecte les huiles moteur pour le raffinage. L'huile moteur usagée qui est collectée mais non raffinée par nos soins est vendue comme combustible sur le marché des huiles de chauffage. Les émissions issues de la combustion de ce combustible vendu sont comptabilisées dans la catégorie « utilisation des produits vendus ».
26. Les émissions évitées représentent les réductions d'émissions potentielles associées au recyclage des matières. Elles sont calculées à l'aide de l'outil WARM de l'EPA des États-Unis et incluent les émissions associées au recyclage et au traitement des matières comparativement à leur enfouissement et à leur remplacement par des matières vierges. Les émissions en aval des activités de recyclage de GFL liées au traitement des matières récupérées ne sont pas déclarées dans l'inventaire des émissions de GES de portée 3 de GFL.
27. Une évaluation préliminaire des émissions de portée 3 de GFL liées aux investissements a été réalisée pour l'année de déclaration 2023 et incluse dans notre inventaire de GES pour 2024. Cette catégorie comprend les entreprises dans lesquelles GFL exerce une influence financière mais n'a pas de contrôle opérationnel, notamment les coentreprises de gaz naturel renouvelable (GNR) et *Green Infrastructure Partners Inc.*
28. Les émissions évitées par million de dollars de ventes n'incluent pas le carbone séquestré dans nos lieux d'enfouissement. Cette valeur est calculée en divisant les émissions de GES évitées grâce à nos flux de matières recyclables, de matières organiques et d'autres résidus recyclables, plus la production d'énergie renouvelable de nos lieux d'enfouissement, par notre chiffre d'affaires total en CAD.
29. *The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol)*, édition révisée, mars 2004, publiée par le *World Resources Institute* et le *World Business Council for Sustainable Development (WRI/WBCSD)*. <https://ghgprotocol.org/corporate-standard>.
30. Normes SASB (faisant désormais partie de la Fondation IFRS). *Waste Management Sustainability Accounting Standard*. Secteur des infrastructures, *Sustainable Industry Classification System (SIC5) IF-WM*. Version 2023-12.
31. Protocole pour la quantification des émissions de gaz à effet de serre issues des activités de gestion des déchets, publié par *Entreprises pour l'Environnement (EpE)*.
32. *Environmental Protection Agency*. 40CFR Part 98 – *Mandatory Greenhouse Gas Reporting*. Tableau A-1 de la sous-partie A de la partie 98 – Potentiels de réchauffement planétaire.
33. Méthodologies de recalcul de l'année de référence pour les changements structurels, Annexe E du *GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard* – Édition révisée. Version de janvier 2005. Publiée par le *World Business Council for Sustainable Development* et le *World Resources Institute (WRI/WBCSD)*.



Vert aujourd'hui. Vert pour la vie. | [matrec.ca](http://matrec.ca)